

# RAPPORT D'ACTIVITE 2020





---

## PREAMBULE

---

Notre association a pour objet la lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion. Cet objet se décline à travers la réalisation d'actions concrètes en faveur de l'égalité des chances ainsi qu'à travers une fonction d'expertise, notamment la réalisation d'études en sciences sociales.

L'action d'AREA sur les bidonvilles s'envisage dans cette double perspective : une action de terrain de lutte contre l'exclusion prolongée par la réflexion en sciences sociales.

Le terrain « bidonville » cristallise les multiples problématiques qui traversent le champ social à Montpellier. En effet, la singularité de chaque situation conduit l'équipe à aborder des questions qui vont des problématiques de parentalité, de recherche d'emploi ou de formation jusqu'à l'entrée et le maintien dans le logement. L'objectif d'application du droit commun et la recherche de relais amènent l'équipe à rencontrer de nombreux partenaires.

Notre axe d'intervention sur les bidonvilles est celui d'un accompagnement social global fondé sur les dispositifs de droit commun. L'accompagnement socio-professionnel y est central puisque l'insertion économique détermine l'entrée et le maintien dans un logement, mais toutes les problématiques sociales sont abordées. L'objectif du projet est de mettre les personnes en situation de faire un choix positif. De nombreuses personnes ont ainsi pu entamer un parcours de soin, accéder à leurs droits, et de nombreux ménages ont quitté le bidonville grâce à leur insertion professionnelle et l'accès au logement.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire due à la Covid 19. Notre association a dû s'engager, sans doute plus qu'elle ne le souhaitait, pour soutenir les plus précaires qu'elle accompagne. Nos actions ont été profondément modifiées. La mise en place d'aide alimentaire a ainsi modifié notre relation aux personnes, dans le même temps les modalités d'interventions ont dû s'adapter.

Plus positivement, l'année 2020 a aussi été marquée par l'obtention d'un poste de médiation scolaire, à compter d'octobre. L'objectif de ce nouveau projet est de soutenir la scolarisation et l'assiduité en permettant une meilleure connaissance du fonctionnement de l'école du côté des familles et du côté de l'institution faciliter la prise en compte des familles des bidonvilles.

Crédits photos : Christophe Fortin.

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                       |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PREAMBULE .....                                                                                       | 3         |
| <b>1.Qui sommes-nous ? .....</b>                                                                      | <b>6</b>  |
| 1.1. Présentation d'area .....                                                                        | 6         |
| 1.2. Nos Principes d'action .....                                                                     | 7         |
| 1.3. Vie associative.....                                                                             | 7         |
| 1.4. Réseaux associatifs.....                                                                         | 9         |
| 1.5. Communication .....                                                                              | 10        |
| 1.6. Financements.....                                                                                | 10        |
| <b>2.Présentation des sites d'intervention.....</b>                                                   | <b>12</b> |
| 2.1. carte des bidonvilles à Montpellier.....                                                         | 12        |
| 2.2. Données démographiques sur les sites d'intervention d'AREA .....                                 | 13        |
| 2.3. « Nina Simone » .....                                                                            | 14        |
| 2.4. « Pablo » .....                                                                                  | 14        |
| 2.5. Les bidonvilles de Mas Rouge 1 et 2 .....                                                        | 14        |
| 2.6. La Banquière .....                                                                               | 16        |
| 2.7. Le squat la ferme / Ikea / Mas Rastouble .....                                                   | 16        |
| 2.8. Le bidonville de Zénith 2 .....                                                                  | 16        |
| <b>3. L'accompagnement social global .....</b>                                                        | <b>19</b> |
| 3.1. La crise sanitaire et les actions mises en place .....                                           | 20        |
| 3.1.1. Une coordination inter-associative d'urgence pendant le 1 <sup>er</sup> confinement .....      | 20        |
| 3.1.2. Les distributions alimentaires et de chèques services .....                                    | 21        |
| 3.1.3. La mise en place d'un nouveau projet de médiation sanitaire en pleine crise<br>sanitaire ..... | 22        |
| 3.1.4. L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation du travail.....                              | 24        |
| 3.2. L'insertion socio-professionnelle .....                                                          | 25        |
| 3.3. Hébergement, mise à l'abri et Logement .....                                                     | 30        |
| 3.3.1. Hébergement d'urgence et mise à l'abri 115, mise à l'abri Conseil Départemental .....          | 30        |
| 3.3.2. La demande d'hébergement et de logement adapté auprès du SIAO.....                             | 31        |
| 3.3.3. Entrées en hébergement et logement adapté.....                                                 | 33        |
| 3.3.4. Accompagnement dans l'hébergement et le logement : des besoins mal pris en compte<br>.....     | 33        |

|                                                                                                                           |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.3.5. Destin après l'entrée dans le logement .....                                                                       | 35        |
| 3.4. Enfance .....                                                                                                        | 39        |
| 3.4.1. Recherche-action : les dynamiques à l'œuvre entre l'Education Nationale et les familles vivant en bidonville ..... | 39        |
| 3.4.2. Notre projet de médiation scolaire .....                                                                           | 43        |
| 3.4.3. Protection de l'enfance : l'absence du Conseil Départemental .....                                                 | 48        |
| 3.4.4. Accès aux loisirs et à la culture .....                                                                            | 52        |
| <b>PERSPECTIVES .....</b>                                                                                                 | <b>55</b> |
| Table des acronymes .....                                                                                                 | 56        |

---

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

---

### 1.1. PRESENTATION D'AREA

AREA intervient sur les bidonvilles de Montpellier, où son action se structure en plusieurs axes :

- **Le pilotage de l'Observatoire départemental de l'Hérault**

L'Observatoire est nourri par les associations référentes. Il permet d'avoir une vision globale de la problématique de l'habitat en bidonvilles dans le département. Dans ce cadre un travail partenarial est effectué avec les associations membres.

Le rapport de l'Observatoire départemental synthétise les problématiques communes rencontrées par les associations présentes sur les bidonvilles de l'Hérault : AREA, La Cimade, 2 Choses Lune.

- **Un accompagnement social global**

L'axe d'intervention d'AREA sur les bidonvilles est celui d'un accompagnement social global fondé sur les dispositifs de droit commun, sur le modèle des « éducateurs de rue ». Les travailleuses et travailleurs sociaux d'AREA accompagnent les personnes dans l'ensemble des problématiques sociales rencontrées : accès aux droits, insertion socio-professionnelle, problématiques éducatives ou familiales. L'objectif est de permettre aux personnes de se mettre en situation de faire un choix positif.

L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle est central puisqu'il permet notamment l'accès aux droits sociaux, l'autonomie financière, l'accès au logement et la régularité du séjour de migrants majoritairement de nationalité européenne.

Une fois la situation économique stabilisée, il s'agit d'accompagner la demande de logement et de solliciter les dispositifs adaptés.

Dans le cadre de cet accompagnement social global, un [projet de médiation scolaire](#) est porté par l'association depuis septembre 2020. En partenariat avec les associations Médecins du Monde et La Cimade, l'association porte une nouvelle version d'un **projet de médiation santé**.

- **Changer le regard : la lutte contre les représentations négatives**

Les préjugés dont sont victimes les personnes vivant en bidonvilles constituent un des principaux freins à leur insertion et peuvent être constitutifs de discrimination. AREA a choisi de travailler sur les représentations en montrant la réalité des bidonvilles en France et la vie de leurs habitants.

- **Recherche-Action et études en sciences sociales**

L'apport des sciences sociales est à la fois

central et transversal à tout le projet : il s'agit d'améliorer la connaissance des populations vivant en bidonville et d'optimiser le travail social grâce aux apports de la sociologie. Il s'agit aussi d'apporter

des éléments scientifiques objectifs à la connaissance des populations vivant en bidonville et de les médiatiser, de manière à déconstruire les préjugés et à mettre l'accent sur les réussites du travail social.

Ainsi, la recherche-action menée sur l'éco-recyclage a fait l'objet d'une communication lors du colloque « Construire les politiques de lutte contre la pauvreté urbaine à partir du terrain ? » organisé à Sciences-po Paris par le programme de recherche MARG-IN en juillet 2019.

Le travail partenarial avec le LERSEM (Laboratoire d'Etude et de Recherche en Sociologie et en Ethnologie de Montpellier) de l'Université Paul Valéry permet de formaliser une réflexion scientifique sur certaines thématiques. Ce partenariat a été formalisé par une convention de recherche. Depuis 2018, deux membres de l'équipe d'AREA donnent un module de « sociologie du bidonville » auprès des étudiant-es en Master 2 de sociologie.

## 1.2. NOS PRINCIPES D'ACTION

Dans le cadre de ses actions, notre association accorde une importance prépondérante aux principes suivants :

- **La libre adhésion.** Chacun est libre d'adhérer, d'ignorer ou de refuser la relation proposée par l'association. Ce principe recouvre deux formes principales : accueillir et aller à la rencontre par l'« aller-vers » où l'offre de relation précède la demande.
- **Favoriser la participation active des bénéficiaires** : partir de la demande, impliquer les bénéficiaires dans la réalisation des actions. « Faire avec » et non « faire pour ».
- **L'objectif du travail social est le droit commun.** Il s'agit notamment de prêter attention à ne pas dupliquer des dispositifs ou des actions existantes, mais à favoriser le partenariat avec des associations proposant des actions adaptées.
- **Bienveillance et confidentialité.** Porter sur les personnes accompagnées, mais également les professionnels et les bénévoles, un regard compréhensif, sans jugement de valeur a priori, en souhaitant le bien-être de la personne et en y veillant. La confidentialité permet l'élaboration d'une relation de confiance avec la personne accompagnée.
- **Égalité sociale et égalité hommes-femmes.** L'association AREA a pour objet la lutte contre toutes les inégalités et notamment celles reposant sur l'origine des personnes, leur apparence physique, leur santé, leur orientation sexuelle, leur âge, leurs opinions politiques. Une vigilance particulière est accordée aux inégalités fondées sur l'origine sociale des personnes et leur genre.

## 1.3. VIE ASSOCIATIVE

En 2020, 44 personnes ont adhéré ou renouvelé leur adhésion à notre association. L'adhésion est gratuite. En dehors des bénévoles et des membres du CA qui s'engagent dans le cadre de

nos actions, le statut de membre adhérent de soutien démontre une adhésion au projet et permet d'y sensibiliser.

- **Bénévolat**

L'atelier socio-pédagogique est habituellement la seule action (en dehors du CA) où des bénévoles peuvent s'impliquer. Compte tenu de la crise sanitaire, très peu d'ateliers ont pu être menés cette année.

Pour autant, les bénévoles et adhérent.es d'AREA se sont fortement mobilisés lors de la crise sanitaire. Notre association a participé aux côtés de La Cimade, 2ChosesLune, le Secours Populaire, Le secours catholique, la coordination Luttopia, la Ligue des Droits de l'Homme, La Petite Cordée et Médecins du Monde à la création d'une coordination inter-associative d'urgence. Dans ce cadre, ils et elles se sont mobilisés pour trouver des camions, des monte-palettes ..., confectionner des colis alimentaires, participer à des distributions. [Le bilan de cette coordination est notamment la distribution de 17 000 colis aux Montpellierain.es les plus précaires.](#)

- **Conseil d'Administration et Assemblée Générale**

La gouvernance de l'association est assurée par des bénévoles. Le Conseil d'Administration a été renouvelé en bonne partie au courant de l'année 2018. Les mandats des administratrices et administrateurs sont prévus pour 6 ans.

Au 31.12.2020 le CA est constitué de :

- **Aude CHARLES-GERVAIS**, Educatrice spécialisée, Présidente
- **Denis FLEURDORGE**, Maître de conférences en sociologie, HDR, Secrétaire
- **Souad HAJJI**, Directrice des Affaires Financières adjointe et responsable Asset Management, Trésorière
- **Mustapha BENNAMEUR**, Educateur spécialisé et doctorant en sociologie
- **José LAGORCE**, Travailleur social, par ailleurs salarié de l'association.
- **Estelle TRUMEAU**, Psychologue clinicienne

En 2019, le conseil d'administration dans sa totalité s'est réuni 4 fois.

Une assemblée générale réunissant les membres de l'association s'est tenue le 08.10.2020. Elle a réuni 23 personnes en visio-conférence.

Au-delà des questions relatives aux budgets et au rapport d'activité, ont été présentés les travaux de recherche menés par les stagiaires d'AREA sur la scolarisation et la question de l'« habiter ». Les échanges entre adhérent.es se sont révélés très riches.

- **Salarié.es et stagiaires**

La composition de l'équipe salariée d'AREA a évolué pour la première fois depuis plusieurs années. Laura, qui occupait un poste de médiatrice santé, a choisi de nous quitter pour de nouvelles



aventures. Nous avons décidé de ne pas renouveler l'axe de médiation santé comme nous le faisons jusqu'à présent pour mettre en place un projet inter-associatif avec Médecins du Monde et la Cimade.

En conséquence, Césarine a rejoint en juillet Tanya, Mireille et José sur un poste de travailleuse sociale, ce qui permet d'avoir 4.8 ETP de travail social.

Clotilde est venue renforcer l'équipe en tant que travailleuse sociale référente scolarisation (1 ETP) sur le nouveau projet de médiation scolaire.

Catherine occupe le poste de directrice.

L'équipe a accueilli jusqu'à la crise sanitaire 3 stagiaires de l'Université Paul Valéry, qui ont travaillé dans le cadre de notre axe recherche-action. Compte tenu de la crise sanitaire et du problème de place dans nos locaux du fait des règles sanitaires nous avons fait le choix de ne pas accueillir de jeune en service civique.



#### 1.4. RESEAUX ASSOCIATIFS

Nous sommes membres de [l'URIOPSS Occitanie](#), association qui unit les associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, et du [Collectif National Droits de l'Homme Romeurope](#), structure militante qui regroupe citoyen·nes et associations qui ont pour objectif commun le soutien et la défense des droits des personnes vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France.

AREA fait aussi partie du collectif local ALERTE qui a pour vocation de porter auprès des pouvoirs

publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre. Nous relayons régulièrement les communiqués et autres interpellations.

La crise sanitaire a permis de renforcer, voire de créer, les liens entre associations militantes Montpelliéraines. Aujourd'hui nous avons un partenariat rapproché avec La Cimade, Médecins du Monde, 2chosesLune (qui interviennent sur les bidonvilles), La Petite Cordée, le Secours Catholique, La Ligue des Droits de l'Homme, Luttopia et Le Secours Populaire.

Le travail avec ces structures militantes (AREA, la Fondation Abbé Pierre, Quatorze, Médecins du Monde, Weco, L'Agence intercalaire et la Cimade ) a débouché au printemps 2021, à la demande de la Mairie de Montpellier, sur la proposition d'une stratégie ambitieuse de résorption des bidonvilles [« Montpellier Territoire Zéro Bidonville »](#)

## 1.5. COMMUNICATION

En dehors des articles sur la coordination inter-associative d'urgence pendant le premier confinement dû à la crise sanitaire, nous n'avons que très peu communiqué avec la presse. Quelques articles sur le financement de notre projet de « sanitation » du bidonville de Zénith 2 par la municipalité ont été publiés en décembre 2020.

- [Site internet, carte de visite d'AREA.](#)

Le site internet [www.area-asso.org](http://www.area-asso.org) se veut un véritable outil de sensibilisation au travail social et à la question des bidonvilles. Il nous permet une visibilité non négligeable pour une petite structure comme la nôtre. Nous y mettons également en ligne notre [revue de presse](#).

- [Réseaux sociaux](#)

La grande nouveauté de cette année est la création [d'un compte Facebook](#) en mars 2020, pour faire circuler l'information et mobiliser durant la crise sanitaire.

Ce compte est alimenté par des nouvelles sur nos actions quasi-hebdomadairement et est aujourd'hui suivi par environ 500 personnes. Les publications peuvent toucher jusqu'à 1 800 internautes (recherches de bénévoles par exemple)

- [Newsletter](#)

Une lettre d'info aux adhérent.es a été mise en place depuis janvier 2020 et envoyée trimestriellement. Elle fait sans doute un peu double emploi avec la page Facebook. Un autre modèle reste à trouver pour les personnes réticentes aux réseaux sociaux.

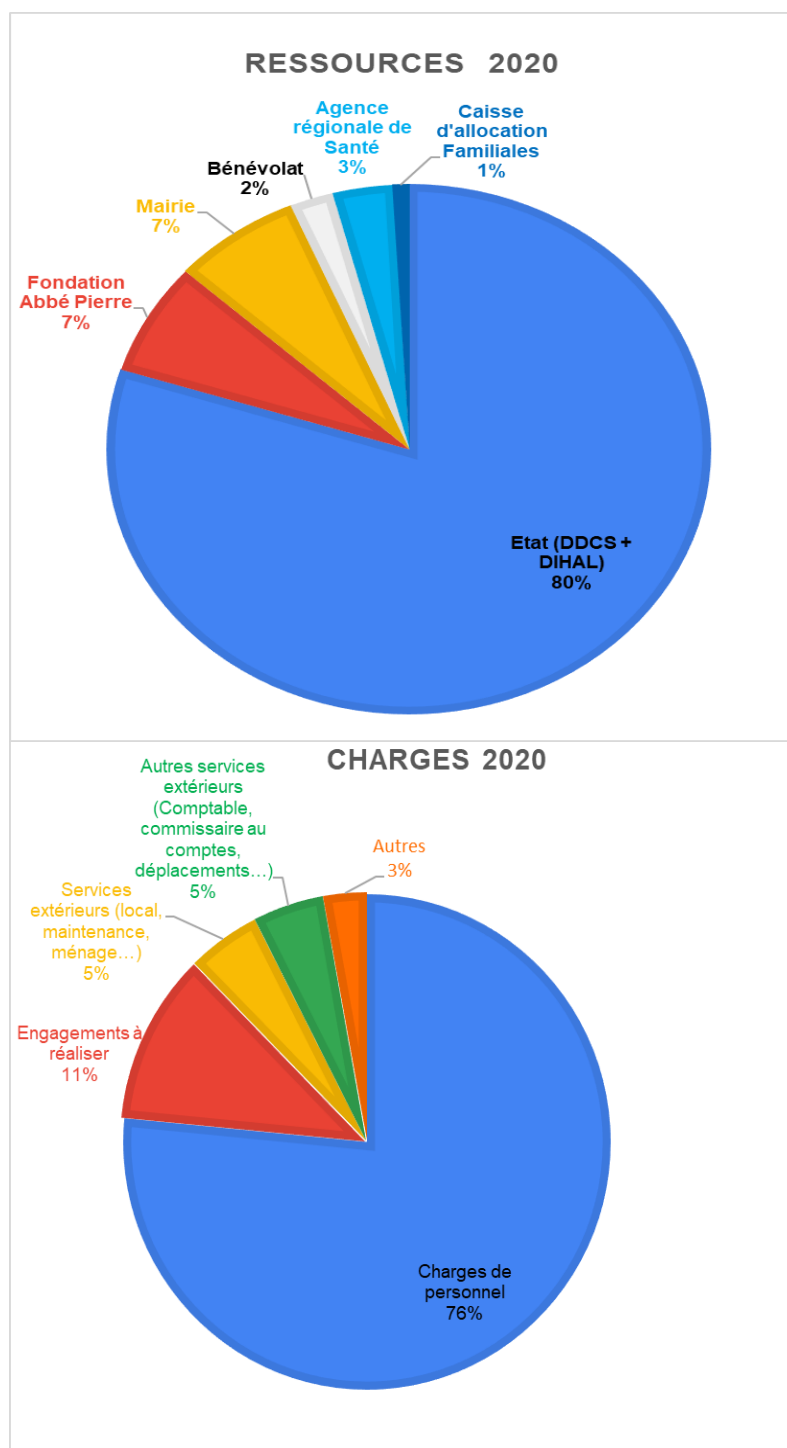
## 1.6. FINANCEMENTS

AREA est principalement financée par des fonds publics, nous ne faisons pas d'appel aux dons.

Le budget 2020 est de 307 929 € soit une augmentation de près de 19 % par rapport à l'année

dernière due aux nouveaux projets (médiation scolaire et médiation en santé)

La très grande majorité des subventions viennent de l'Etat.



La majorité des charges relève des charges de personnel. En 2020, une partie des subventions (11 % soit 34 245 €) n'ont pas été utilisées : il s'agit majoritairement de dépenses de charges de personnel qui ont été repoussées à cause de la crise sanitaire.

## 2. PRESENTATION DES SITES D'INTERVENTION

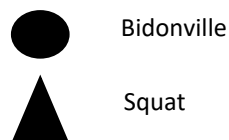
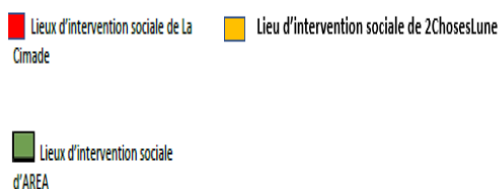
Pour plus d'informations concernant les personnes vivant en bidonvilles, voir notre site internet : [« Roms », « gens du voyage », « personnes vivant en bidonvilles », de qui parle-t-on ? ou pourquoi nous parlons de bidonvilles](#)

### 2.1. CARTE DES BIDONVILLES A MONTPELLIER

AREA intervient principalement sur sept bidonvilles de l'est de Montpellier, soit environ la moitié des personnes concernées par cet habitat dans la métropole.



LEGENDE :



Le nombre de personnes vivant en bidonvilles a légèrement augmenté dans la métropole. Cela est due à la forte augmentation du nombre de personnes vivant sur le site de Celleneuve (où intervient l'association 2ChosesLune)

Par ailleurs, les conflits entre personnes provoquent un éclatement des sites si bien que lorsqu'en 2016 nous intervenions sur 4 sites, aujourd'hui nous sommes sur 7 sites. Ceci pose deux problématiques. **Tout d'abord cela rappelle la nécessité pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre une véritable stratégie politique de résorption des bidonvilles. Plus cette stratégie tarde, plus elle sera compliquée à mettre en place du fait de l'implosion des sites et de leur multiplication.** Ensuite, cela pose la question de la continuité du travail social et de son financement puisque un nombre accru de sites d'intervention augmente la charge de travail, même si le nombre de personnes y vivant diminue.

#### RISQUES D'EXPULSION

Les sites de Nina Simone, Mas Rouge 1 & 2, La Banquière sont situés dans une zone d'aménagement concerté qui doit permettre l'extension du quartier « chic » de Port Marianne. Les terrains appartiennent à la SERM et la SA3M, sociétés d'économie mixtes.

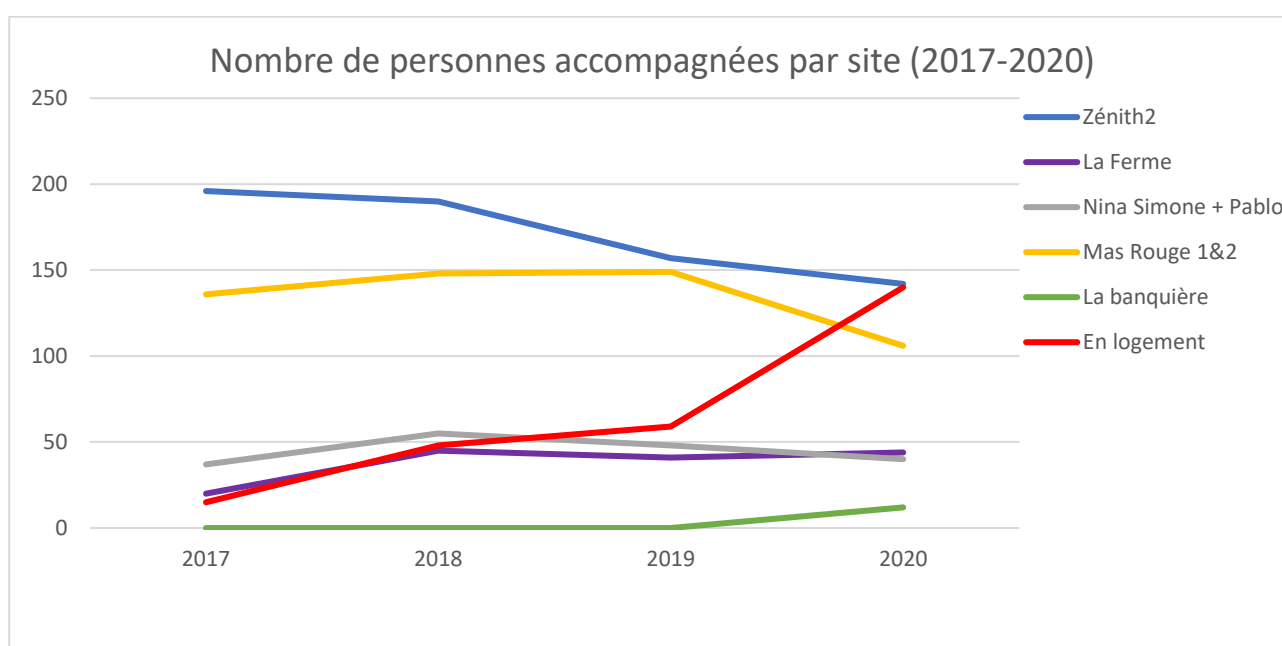
Ces quatre bidonvilles ont fait l'objet d'un contentieux. Aujourd'hui les sites pourraient faire l'objet d'un recours à la force publique pour procéder à leur évacuation.

**Cependant, les services préfectoraux de l'Hérault se sont engagés à Montpellier à ne pas expulser sans que des solutions durables soient envisagées.**

## 2.2. DONNEES DEMOGRAPHIQUES SUR LES SITES D'INTERVENTION D'AREA

Sur les sites où nous intervenons le nombre de personnes est en baisse. Cela est dû au nombre de ménages qui ont eu accès au logement.

Le graphique ci-dessous reprend les sites où nous intervenons et les personnes que nous accompagnons, ainsi que les personnes que nous accompagnons dans le logement.





|   | Nom du site  | Type de site        | Propriétaire | Nombre de personnes | Nombre de ménages | Enfants | Association référente |
|---|--------------|---------------------|--------------|---------------------|-------------------|---------|-----------------------|
| 1 | La banquière | Bidonville          | SERM         | 12                  | 3                 | 6       | AREA                  |
| 2 | Mas Rouge 1  | Bidonville          | Privé        | 98                  | 33                | 35      | AREA                  |
| 3 | Mas Rouge 2  | Bidonville          | SERM         | 8                   | 3                 | 5       | AREA                  |
| 4 | Nina Simone  | Bidonville          | SERM         | 35                  | 11                | 14      | AREA                  |
| 5 | Pablo        | Bidonville          | SERM         | 5                   | 3                 | 0       | AREA                  |
| 6 | La Ferme     | Squat et bidonville | Métropole    | 44                  | 9                 | 26      | AREA                  |
| 7 | Zenith 2     | Bidonville          | Métropole    | 142                 | 48                | 58      | AREA                  |

*Le descriptif ci-dessous est à compléter par la lecture des « fiches terrain » de l'Observatoire Départemental des bidonvilles 2020.*

### 2.3. « NINA SIMONE »

La majorité des familles (environ 35 personnes) qui vivaient à Pablo ont quitté le terrain pour s'installer à 50 mètres, sur un autre site que nous appelons « Nina ».

Sur ce site où vivent une dizaine de ménages apparentés, les familles s'organisent collectivement pour l'entretenir : les ordures ménagères sont nettoyées et des toilettes ont été creusées. Sur ce site plus petit que d'autres les allers-retours des ménages dans leur pays d'origine (pour s'occuper de parents) ou vers d'autres pays de l'UE (pour travailler) sont plus visibles.

### 2.4. « PABLO »

Ce site a complètement changé depuis le début des travaux dans le quartier. Toutes les habitations y ont été rasées, et subsistent au milieu des tranchées une cahute et quelques caravanes. Depuis environ deux ans le site accueille des personnes originaires d'ex-Yougoslavie. Les habitant-es y sont peu stables, et ce site apparaît essentiellement comme un site de passage, ce qui explique les difficultés rencontrées dans le travail social.

### 2.5. LES BIDONVILLES DE MAS ROUGE 1 ET 2

Les deux sites sont situés de part et de l'autre de la rue du Mas Rouge.

Sur le plus petit bidonville, nommé « Mas Rouge 2 » vit une famille élargie issue du « Mas Rouge 1 »

qui l'a quitté en 2018. Les conditions de vie y sont relativement paisibles et les conditions sanitaires relativement préservées.

Le grand bidonville, dit « Mas Rouge 1 » existe depuis 2010. Les conditions de vie y sont précaires : peu de ménages ont construit des toilettes, et les habitations sont constituées de caravanes pour la plupart non-tractables auxquelles sont adossés des auvents posés directement sur le sol en terre battue.

Au début de l'action d'AREA, la très grande majorité des personnes vivait du travail de biffin ou du ferrailage, et pour une minorité - souvent les plus précaires - de la mendicité.

Les personnes vivant sur les sites de Pablo et du Mas Rouge viennent toutes de la région de Barbulesti, proche de Bucarest (zone urbaine). Toutes ces familles sont liées entre elles par des liens familiaux, certains précédant la migration en France, d'autres issus de la vie sur le bidonville.

C'est sur le site de Mas Rouge que le travail social est le plus efficient : en janvier 2021, plus de 65 % des ménages ont accédé à l'emploi (c'est-à-dire qu'au moins un-e des adultes du ménage a accédé à l'emploi) et 18 % des ménages sont en attente d'une orientation vers un logement du SIAO<sup>1</sup>. Ainsi, en 2020, dix ménages (soit 30 personnes) ont accédé à un dispositif d'hébergement ou de logement adapté. La majorité des personnes qui ont accédé à un logement viennent de ce bidonville.



<sup>1</sup> Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation : organisme qui fait le lien entre l'offre et la demande de logement adapté/ hébergement d'insertion. Les dispositifs comportent en sus du logement de l'accompagnement social, plus ou moins renforcé

A Mas Rouge, la dynamique collective était jusqu'à l'été dernier suffisamment importante pour garantir une organisation commune. Cependant, en août 2020 une personne habitant le bidonville de Zénith 2 est décédée sur le site à la suite d'une rixe. Cet événement violent et traumatisant a pour conséquence un conflit latent sur le site où chaque ménage doit se situer par rapport aux victimes et aux agresseurs présumés.

À la suite de ces conflits, plusieurs familles ont quitté le site pour s'installer sur un nouveau bidonville, rue de la fontaine de la banquière, que nous avons nommé « la Banquière ».

## 2.6. LA BANQUIERE

Il s'agit d'un petit bidonville, éloigné des habitations et des transports en commun, à proximité de la nouvelle gare TGV. Sur les 3 ménages présents, 2 ont une demande de SIAO en cours. Les familles se sont choisies et se sont organisées. Les questions relatives au traitement des ordures ménagères restent problématiques, aussi bien du côté des habitant-es que de la Métropole.

## 2.7. LE SQUAT LA FERME / IKEA / MAS RASTOUBLE

Le site de la Ferme est un Mas en périphérie de la ville occupé par des familles. L'équipe d'AREA y intervient depuis un an, mais connaissait certaines familles qui vivaient auparavant sur d'autres bidonvilles.

La bâtisse, en relatif bon état, permet à chaque ménage d'avoir un espace de vie. Les habitant-es sont raccordés à l'eau et à l'électricité. Une organisation structurée permet la régulation de certains aspects de la vie collective : ainsi, les différentes familles qui habitent le lieu se réunissent en conseil pour étudier la demande des ménages qui souhaitent y habiter. Néanmoins la gestion des ordures ménagères est un réel problème.

Le lieu de squat n'implique pas la même manière d'entrer en contact que sur l'espace plus ouvert d'un bidonville. Aujourd'hui, une partie des habitant-es nous sollicitent peu, tandis que l'autre semble favoriser le contact dans nos locaux.

## 2.8. LE BIDONVILLE DE ZENITH 2

Le site a une histoire particulière puisqu'il existe depuis 2010. A la demande du Collectif Roms Montpellier (aujourd'hui dissout), la mairie avait mis à disposition un terrain viabilisé, sans que ne soit financé un accompagnement social. Plusieurs groupes ont été contraints de vivre sur ce site, sans s'être cooptés, au fur et à mesure des expulsions. Des bénévoles, indépendant-es de toute structure associative (parfois riverain-es, personnes rencontrées lors de l'activité de mendicité, responsables religieux etc.) interviennent sur ce site. Nous avons très peu de contacts avec ces personnes.

Une association de bénévoles est présente depuis 2014 et organise hebdomadairement du soutien scolaire et des sorties durant les vacances, en lien avec Cap Missio (jeunes volontaires de l'Eglise catholique) Nous sommes en relation régulière.



Les habitant-es de Zénith 2 sont majoritairement depuis de longues années en France (7 à 10 ans). Un nombre important de familles du Zénith 2 s'inscrit dans une logique de mouvements pendulaires (6 mois en Roumanie / dans une autre ville française) et pendant ce temps la cabane est habitée par d'autres. Cela signifie que la population de ce site varie.

L'activité de subsistance principale est la mendicité. Cette activité s'explique par l'éloignement du site du centre-ville et la difficulté d'accès en transport en commun. L'activité d'éco-recyclage, qui facilite l'insertion n'est que peu pratiquée. Dans le cadre d'activité de ferrailage, certains ménages sont dans un rapport de « sous-traitance » voire d'emprise avec d'autres personnes du bidonville qui leur délèguent le ramassage de métaux dont elles organisent la vente. Par rapport à d'autres sites, peu de personnes ont accédé à l'emploi, et contrairement aux autres bidonvilles une première expérience professionnelle (par exemple dans la cueillette) n'est que rarement l'occasion d'accéder à d'autres étapes de l'insertion, l'ouverture des droits et une insertion professionnelle dans la continuité.

- **Des problématiques sociales particulièrement importantes**

Aujourd'hui le site est particulièrement négativement connu que cela soit par les institutions ou la presse. La vie dans des conditions extrêmement précaires a conduit au développement de comportements anormaux, aux conflits entre familles, au développement des emprises.

A titre d'exemple, les rapports d'usure (Camata, en roumain) sont particulièrement violents et peuvent donner lieu à des atteintes physiques. Le collectif est défaillant, ce qui nuit à toutes les personnes vivant sur le bidonville, par exemple en ce qui concerne la salubrité du site.

Il est intéressant de relever que ce site semble considéré par les habitant-e-s des autres bidonvilles comme le lieu où des comportements qui seraient sanctionnés ailleurs sont ici tolérés.

- **Tentatives d'analyse**

Les caractéristiques physiques du site d'éloignement des transports peuvent expliquer en partie les difficultés rencontrées à Zénith 2. Mais cet éloignement du centre-ville est partagé par d'autres sites. Deux éléments en particulier peuvent expliquer l'importance des phénomènes de déstructuration sociale rencontrés.

Tout d'abord, la municipalité a de fait créé un groupe en envoyant sur le site les personnes expulsées de différents bidonvilles. Les personnes n'ont pas choisi de vivre ensemble ou ce ne sont pas les rapports de force entre plusieurs ménages qui sont à l'origine du site. Cela peut expliquer pourquoi le collectif est à ce point dysfonctionnel : il est peu doté de mécanismes de régulation internes parce qu'il a été créé par l'extérieur.

D'autre part, il semble que la durée de vie dans ce lieu hors norme qu'est le bidonville, couplée à une pratique de la mendicité sur un temps long, participe à la déstructuration sociale des personnes. En effet, des phénomènes anormaux évoqués sont présents sur tous les sites, mais ils sont particulièrement importants à Zénith 2, et nous avons identifié à une certaine uniformisation des pratiques dans des groupes familiaux qui ne se fréquentaient pas avant la migration.



- **Un levier : le projet de sanitation avec la mairie de Montpellier**

Les habitant-es font part régulièrement à l'équipe de la difficulté de leurs conditions de vie. D'ailleurs, c'est le site où les demandes de mises à l'abri, que ce soit pour échapper à des violences ou aux conditions d'insalubrité, sont les plus nombreuses. Ainsi il est apparu qu'un des leviers du travail social est l'intervention sur la salubrité du site.

En effet, le bidonville de Zénith 2 est particulièrement insalubre. Les ordures ménagères, les résidus du ferrailage, voire des déchets jetés par des entreprises peu scrupuleuses sont présents tout autour des habitations. Par conséquent les rats prolifèrent.

La mairie de Montpellier a accordé fin décembre une subvention à AREA et notre partenaire l'association Quatorze pour mettre en œuvre [une démarche de sanitation sur ce site](#). Ce projet a pour objectif à court terme l'amélioration participative des conditions de vie pour et ainsi faciliter l'insertion des personnes. L'objectif final reste la résorption du bidonville.

---

### 3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL

---

L'accompagnement social d'AREA est un travail social « hors les murs » basé sur le principe de la libre adhésion. La non-sélection des personnes a priori permet de toucher le maximum de ménages concernés par l'habitat en bidonville. L'accompagnement socio-professionnel y est central puisque l'insertion économique détermine l'entrée et le maintien dans un logement, mais toutes les problématiques sociales sont abordées. C'est donc un travail en synergie sur l'accès aux droits, la santé, les difficultés éducatives éventuellement, l'accompagnement vers l'emploi et le logement. Si notre travail s'inscrit dans la politique de « résorption des bidonvilles » portée par l'Etat, l'objectif de l'accompagnement social est de mettre les personnes en situation de faire un choix positif. La plupart du temps ce choix se traduit par la sortie du bidonville par l'accès et le maintien dans un logement.

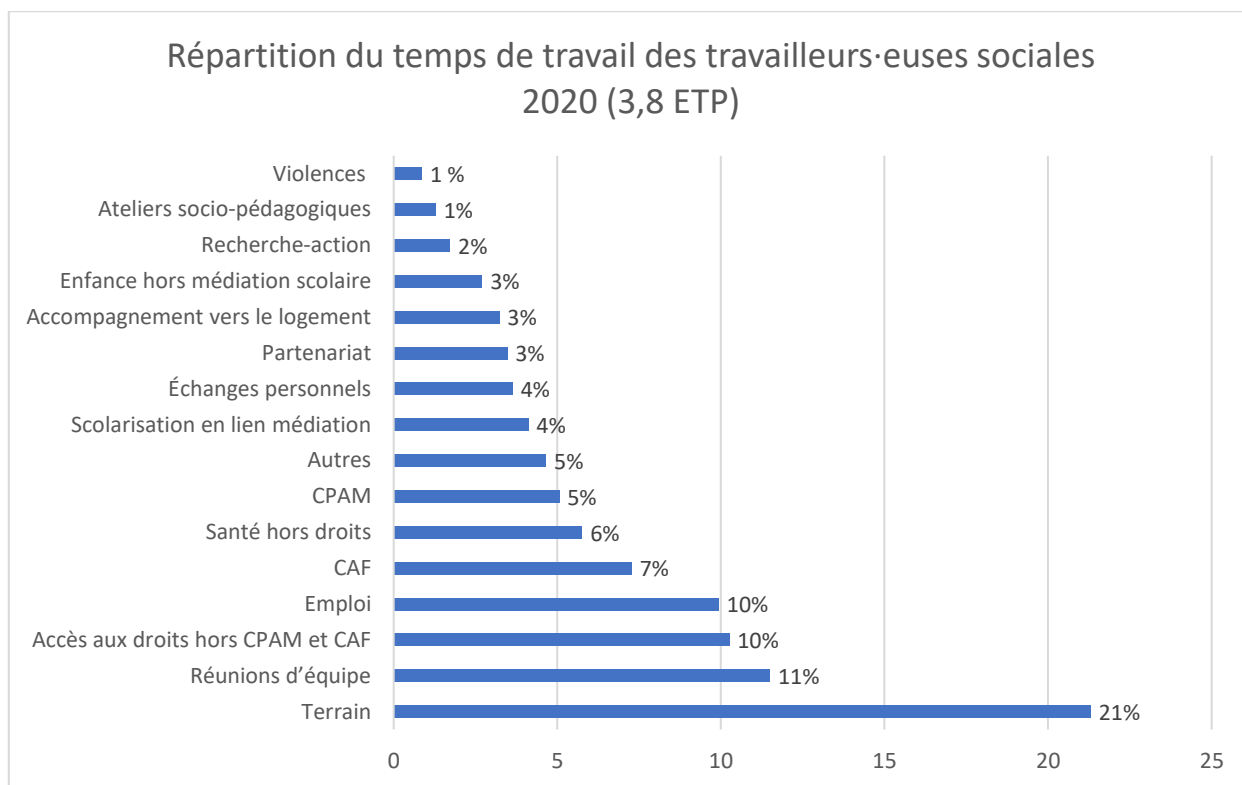
***Une table des principaux acronymes est présente page 56 de ce rapport.***



L'équipe d'AREA se rend régulièrement sur les lieux de vie des personnes. Les personnes se rendent également dans nos locaux, sur rendez-vous ou plus spontanément, et peuvent être accompagnées et orientées vers des partenaires.



Pour la première fois nous avons utilisé un logiciel de décompte du temps de travail par thématique. Il a été utilisé à partir de juin 2020 jusqu'à fin décembre et permet de dégager comment se répartit le temps d'accompagnement social. Nous avons essayé de présenter des indicateurs représentatifs de notre travail mais c'est bien évidemment complexe : par exemple, si les échanges personnels ne représentent ici que 4 % du temps décompté, il est en réalité bien plus important puisque ces échanges ont aussi lieu lors des temps sur les sites (21% du temps de travail)



Il faut noter que cette année notre organisation s'est trouvée fortement impactée par la crise sanitaire. Ainsi, certaines thématiques semblent moins représentées (partenariat, emploi) du fait de la crise sanitaire qui explique aussi l'importance du temps passé sur les sites, en extérieur, et des réunions en interne afin de faciliter la coordination.

*Le temps de travail de la travailleuse sociale référente du projet « scolarisation » (1 ETP) n'est pas décompté ici.*

### 3.1. LA CRISE SANITAIRE ET LES ACTIONS MISES EN PLACE

Au début des rumeurs de confinements en mars 2020, nous pensions être confiné-es comme le reste de la population. Force a été de constater que rien n'avait été prévu pour apporter aux populations les plus précaires ni des denrées alimentaires, ni des actions de prévention en matière de santé.

#### 3.1.1. Une coordination inter-associative d'urgence pendant le 1<sup>er</sup> confinement

AREA s'est donc rapidement mobilisée dans le cadre d'une coordination inter-associative pour répondre à l'urgence alimentaire dans un premier temps, puis à la prévention sanitaire. Cette

coordination composée d'AREA, La Cimade, 2chosesLune, Médecins du monde, La Petite Cordée, le Secours Populaire, le Secours Catholique, la coordination Luttopia ainsi que la Ligue des droits de l'Homme a permis de distribuer 216 tonnes de marchandises (17 000 colis) et toucher jusqu'à 5 000 personnes par distribution, soit bien plus largement que les habitant-es des squats et bidonvilles de Montpellier.

### 3.1.2. Les distributions alimentaires et de chèques services

Salarié-es, bénévoles et adhérent-es d'AREA ont participé à la mise en place de cette grande coordination inter-associative : rechercher les outils nécessaires (chariots élévateurs, range palette ou camionnettes...), mise en place de la logistique, participation au colisage et à la distribution.



Une livraison par quinzaine (soit 3 livraisons) par site a été organisée. Nous avons choisi de livrer à proximité des bidonvilles, pour favoriser le confinement, mais en dehors des sites pour éviter les cohues. En parallèle, des chèques services remis par l'Etat ont été distribués aux personnes pour leur permettre de compléter les denrées des colis. Nous avons choisi de distribuer les denrées alimentaires et les produits d'hygiène à toutes les personnes présentes sur site, indépendamment de leurs ressources. En effet, nous avons considéré qu'il serait trop compliqué de faire comprendre aux personnes des différences de traitement, et que la situation de vie en bidonville nécessitait d'être prise en considération dans sa globalité.

Dans l'ensemble, les personnes accompagnées ont trouvé que cette organisation était la bonne. Si ce passage du travail social à un mode « humanitaire » a pu parfois nous gêner dans notre posture professionnelle, le fait que l'équipe d'AREA connaisse très bien la situation des familles

a permis de marquer fortement notre implication auprès des familles comme geste de solidarité dans une situation entièrement nouvelle pour tous et toutes. De plus, cette présence ponctuelle a permis de garder le contact.

Dans un premier temps nous avons choisi de distribuer les chèques services uniquement aux personnes dont les revenus étaient sous le seuil du RSA familiarisé. Cette distribution a été compliquée, si bien que nous n'avons pas appliqué ces critères lors de la deuxième distribution. Par la suite, nous n'avons pas demandé le renouvellement de ces aides financières. Les travailleuses et travailleur social se sont sentis en porte à faux avec leur position habituelle. En effet, habituellement, nous ne donnons pas d'argent puisque nous accompagnons les personnes vers la recherche de ressources pérennes via l'emploi et l'ouverture des droits, et si la situation le nécessite nous renvoyons vers le Conseil Départemental.

La Fondation Abbé Pierre nous a aussi remis des chèques services. Nous avons choisi de les donner aux personnes en logement pour soutenir leur maintien alors que les revenus se dégradaient.

[L'ensemble des actions inter-associatives de cette période à fait l'objet d'un bilan inter-associatif en ligne sur le site d'AREA.](#)

La crise a permis à des associations qui ne se connaissaient pas de se rencontrer et de travailler ensemble. Chaque structure a su adapter son fonctionnement, son projet et ses principes pour construire ensemble un dispositif efficace en peu de temps reconnaissant les compétences et capacités de chacun.e. Non seulement la mise en concurrence des publics a été évitée mais ce travail inter-associatif a permis de créer des liens qui ont continué à être mobilisés en dehors de cette crise.

### **3.1.3. La mise en place d'un nouveau projet de médiation sanitaire en pleine crise sanitaire**

AREA, Médecins du Monde et la Cimade ont remporté un appel à projet de l'ARS concernant la médiation sanitaire en squats et bidonville à Montpellier pour une mise en œuvre début 2020. Le projet inter associatif initial incluait un poste de coordination (MdM) et deux postes de médiateur.trices santé (AREA et Cimade). Les deux positions de médiateur.trices santé n'ont pas été financées par l'ARS, et notre médiatrice santé souhaitant nous quitter, nous avons fait le choix de ne pas ré-embaucher une personne sur un poste spécifique, et de recruter plutôt une travailleuse sociale chargée d'accompagnement global. En effet, après 5 ans de médiation santé axée sur l'accompagnement des personnes, et une amélioration de l'autonomie dans leur parcours de soin, il nous a semblé important de marquer un tournant avec l'arrivée d'un nouveau projet partenarial.



Le projet inter-associatif (Médecins du Monde, AREA, La Cimade) est orienté sur 3 axes dans une perspective pluriannuelle :

1. L'organisation d'actions de prévention, auprès des habitant-e-s des squats et des bidonvilles, en coordination avec les acteurs institutionnels de « l'aller-vers ».
2. Un travail en lien avec les associations référentes autour de l'amélioration des conditions de vie permettant une réduction des risques en santé.
3. Construction et animation d'un réseau de professionnels de santé libéraux afin de permettre un échange de bonnes pratiques facilitant la prise en charge des populations vivant en squats et en bidonvilles.

Cependant, la crise sanitaire a bouleversé la mise en place du projet.

Dès le premier confinement (17 mars au 11 mai 2020), et avant l'arrivée en poste du coordinateur du projet à Médecins du Monde, des maraudes sanitaires ont été mises en place avec des bénévoles professionnel·les de santé de Médecins Du Monde. Il s'est agi d'aller sur chacun de nos 7 sites d'intervention, une fois par quinzaine, afin d'assurer un travail d'information et de sensibilisation aux gestes barrières, un suivi des situations médicales préoccupantes ainsi que des consultations médicales de premier recours.



Ces maraudes, ainsi que la distribution de matériel sanitaire, se sont poursuivies jusqu'à début juin, puis ont été réactivées lors du deuxième confinement (30 octobre au 15 décembre). L'action s'est

alors centrée sur la prévention et la sensibilisation par rapport à la Covid-19 et aux tests disponibles, sur l'évaluation des personnes présentant des comorbidités et sur le dépistage et l'orientation des patients symptomatiques et sur un suivi de la situation sanitaire globale. L'arrivée du coordinateur de projet mi-octobre a grandement facilité la mise en place de la coordination de ces actions.

Si la situation sanitaire a eu des conséquences en matière notamment de ruptures de soins, nous n'avons pas eu à déplorer de cas graves de covid. Cependant l'impact des mesures de confinement sur la situation économique des personnes, mais aussi sur l'accompagnement social a été important.

### 3.1.4. L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation du travail

Comme dans tous les milieux professionnels, notre organisation du travail a été impactée par la crise sanitaire.



Lors des différents confinements, nous avons choisi de ne pas maintenir l'accueil dans nos locaux. Lors du confinement de mars et avril 2020, il aurait de toutes façons été quasiment impossible du fait de la nécessité d'organiser l'aide alimentaire et les maraudes sanitaires, mais aussi du fait des problèmes de garde d'enfants des salariées. Néanmoins, il faut noter que pendant le premier confinement les administrations (CAF, Pôle Emploi) ont facilité les démarches : il est très regrettable que cela n'ait pas été le cas durant toute la crise sanitaire.

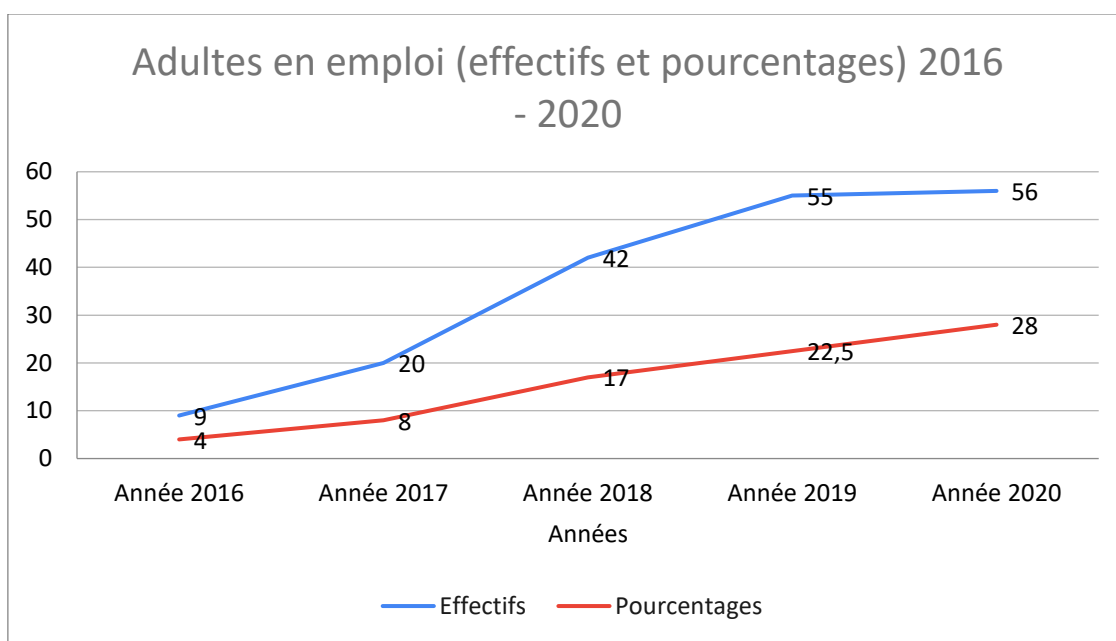
Durant les autres confinements, nous avons aussi supprimé l'accueil dans nos locaux, ainsi que sur des périodes où le taux d'incidence de la covid était particulièrement important à Montpellier. L'objectif était non seulement de protéger les salarié-es et les personnes accueillies, mais aussi par notre

organisation différente de sensibiliser sur la crise sanitaire. Pendant les périodes où l'accueil dans nos locaux était supprimé nous avons organisé des permanences sur les bidonvilles.

De plus, nos locaux devenant exigus, deux salarié·es par jour sont en télétravail pour respecter les nouvelles normes dues à la crise sanitaire. Bien entendu les réunions ont eu lieu en visio-conférence. Cette organisation a eu deux principales conséquences négatives : tout d'abord la communication dans l'équipe a été plus difficile. Ensuite cette organisation a impacté l'aspect essentiel de notre travail social : rendre les personnes actrices de leur situation. Ainsi téléphoner pour demander à un travailleur social d'actualiser sa situation sur Pôle Emploi n'est pas la même chose que de venir à un rendez-vous dans nos locaux, essayer de se repérer sur l'interface, ou à tout le moins voir le ou la travailleuse sociale effectuer la démarche.

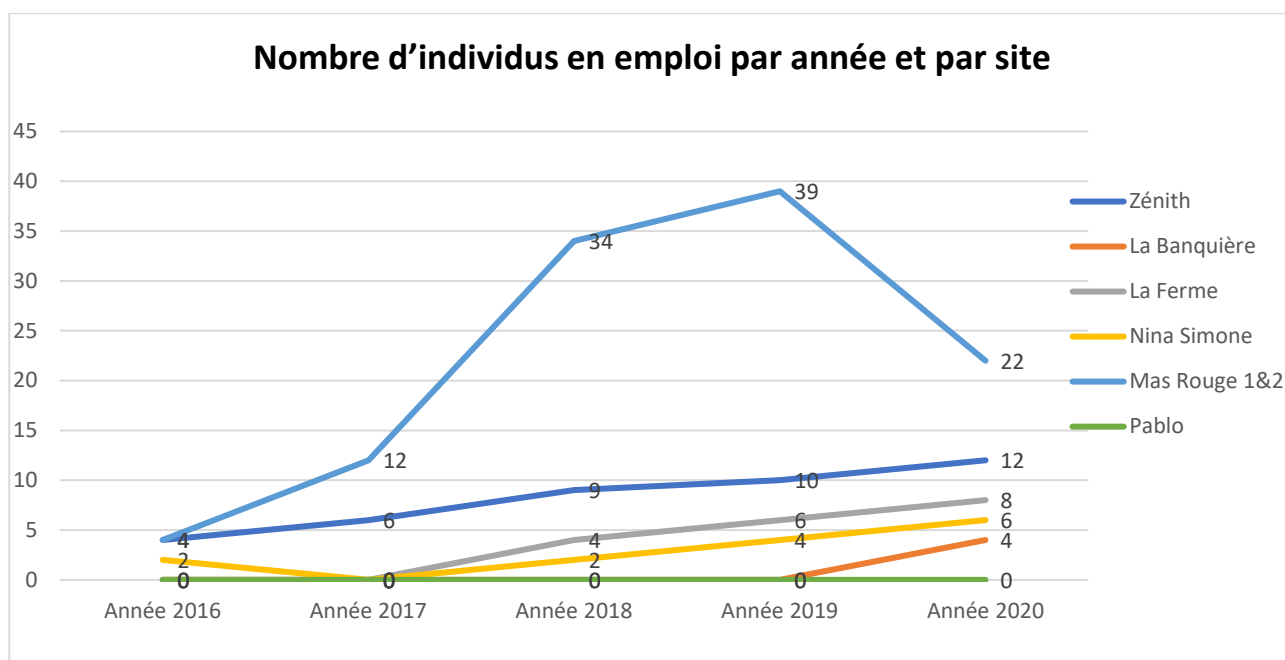
### 3.2. L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Malgré la crise sanitaire le nombre d'adultes en emploi (IAE, intérim, CDD, CDI) est resté stable en 2020 tandis que le pourcentage a augmenté pour atteindre 28 % des adultes. Ce distingo s'explique par le fait que de nombreux ménages où un adulte travaille, notamment à Mas Rouge et à Nina Simone, ont quitté le site pour accéder à un logement / hébergement.



*Exemples d'emploi : le secteur du BTP, le nettoyage et l'entretien, les espaces verts et l'hôtellerie. Très peu des habitant·es de ces bidonvilles sont employés à travers les IAE.*



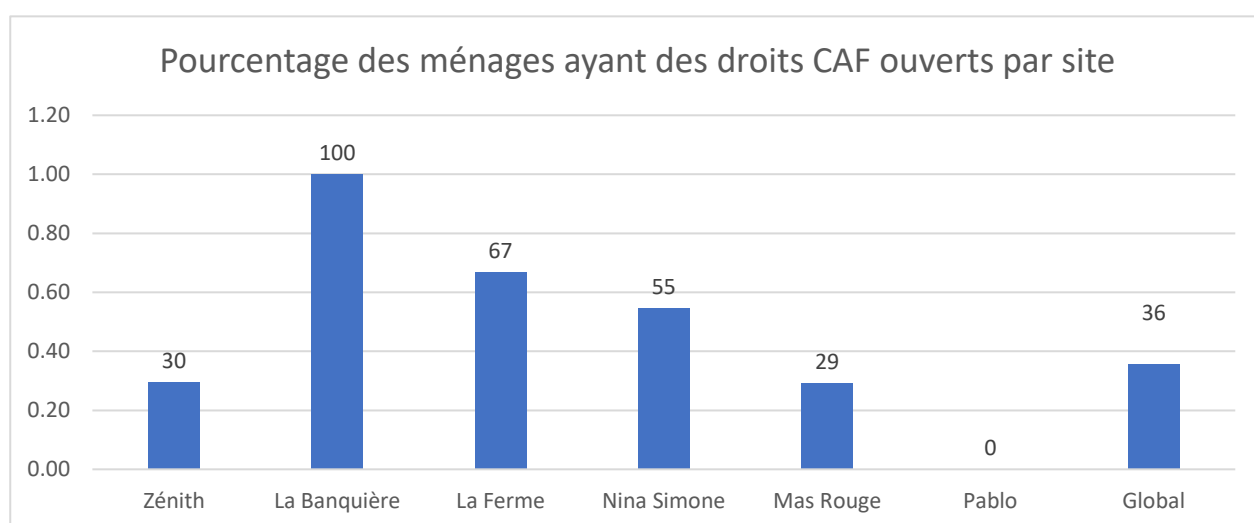


La situation est différente selon les sites.

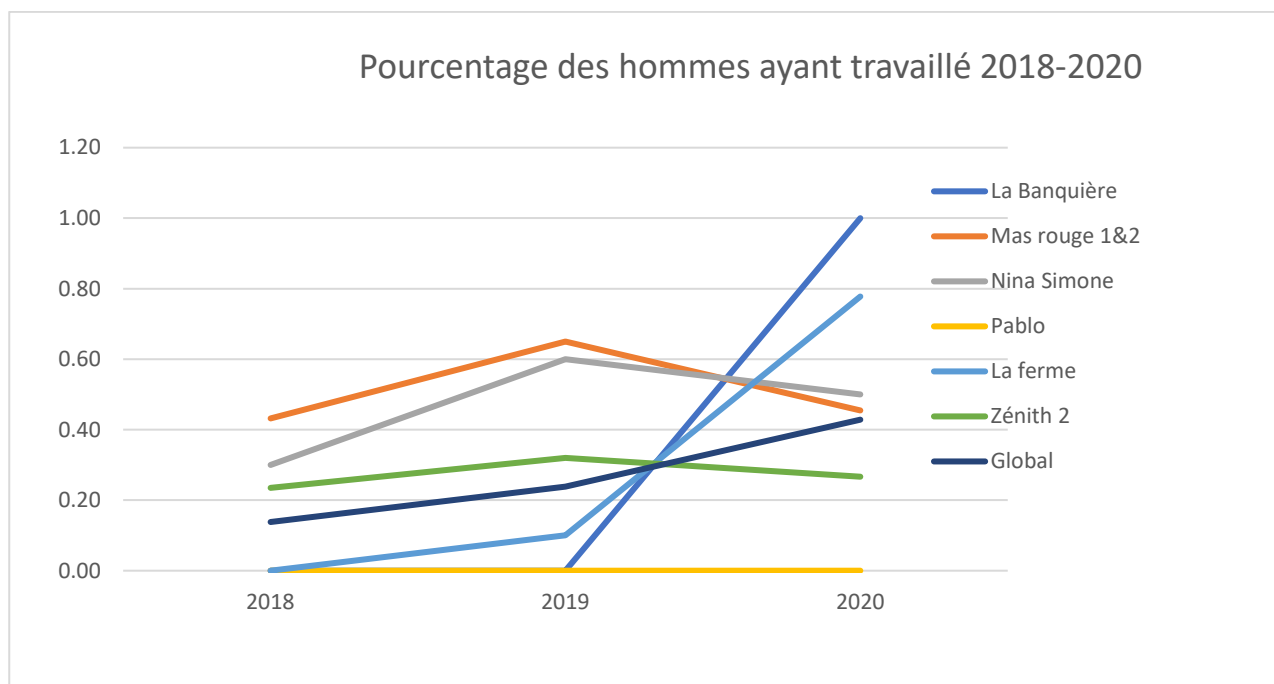
La baisse du nombre de personnes en emploi sur Mas Rouge est due au nombre de personnes ayant quitté le bidonville pour un logement qui ne sont plus comptabilisés. L'absence d'emploi sur le bidonville de Pablo caractérise un site où l'insertion est plus éloignée.

A l'insertion professionnelle répond une ouverture de droits sociaux.

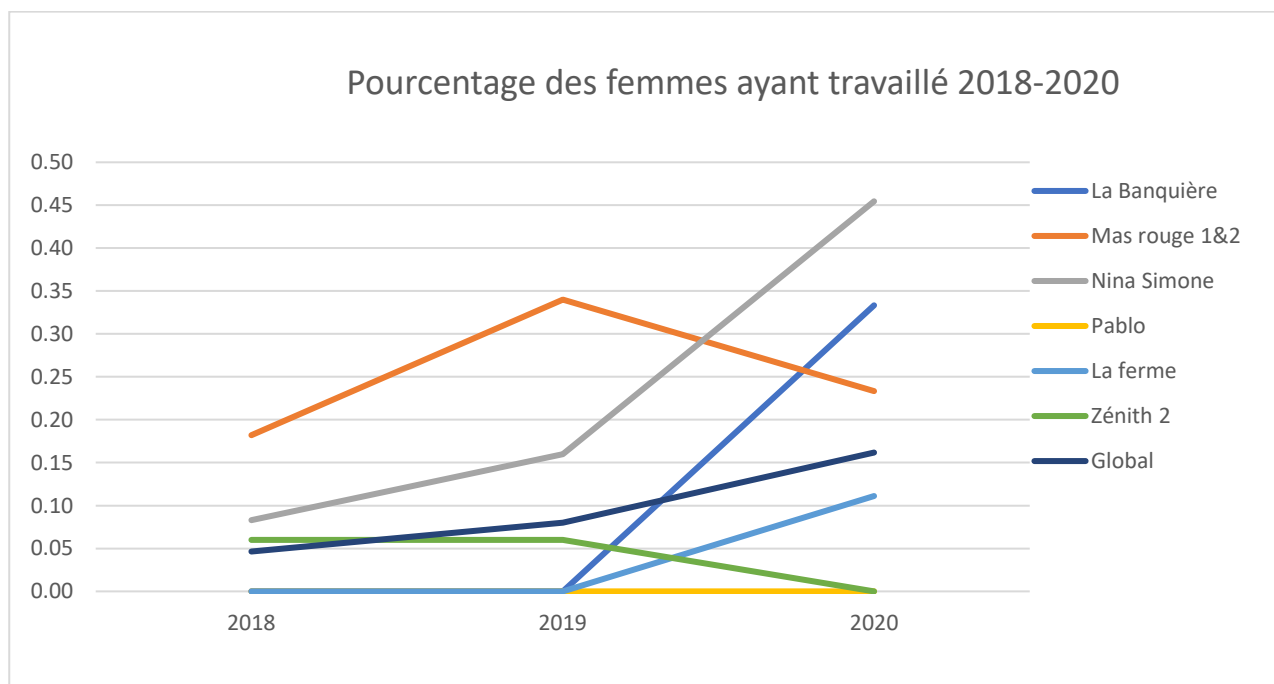
Elle est de 35 % sur les bidonvilles où nous intervenons, contre 42 % sur l'ensemble des bidonvilles de Montpellier du fait du départ de 15 ménages allocataires vers le logement cette année.



- **Emploi et genre**



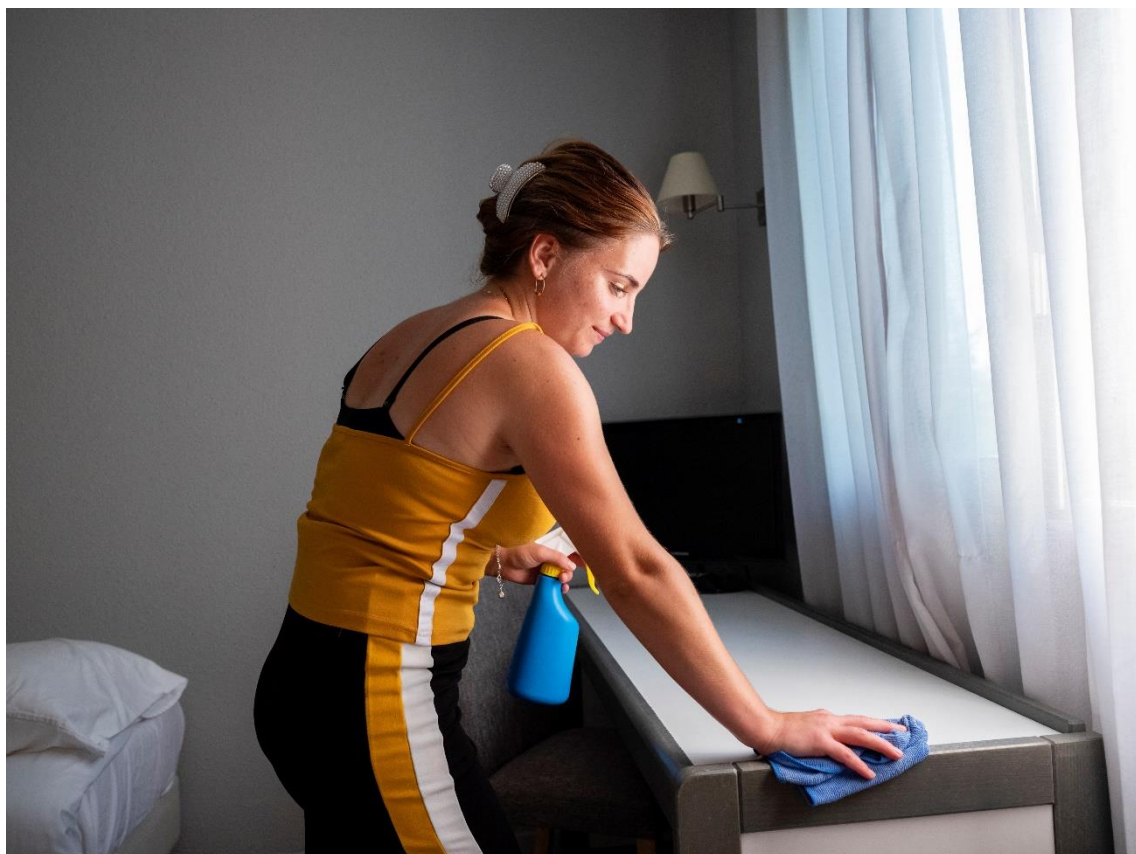
La baisse du pourcentage d'hommes en emploi à Mas Rouge et Nina entre 2019 et 2020 est due à l'entrée sur un logement/hébergement de personnes en emploi.



Le nombre des adultes ayant travaillé a encore augmenté en 2019.

Depuis 2017, l'équipe d'AREA a analysé une augmentation importante de la part des femmes en recherche d'emploi, puis en emploi. La dynamique se poursuit, en particulier sur le site de La ferme, La banquière, Nina Simone. Comme pour les hommes, la baisse du pourcentage de femmes en emploi à mas Rouge s'explique par le départ du bidonville grâce à l'entrée en logement/hébergement.





Les femmes sont néanmoins sous-représentées dans l'accès à l'emploi du fait de la répartition inégale des tâches domestiques et des soins aux enfants. Avant de parvenir à formuler une demande d'aide à l'emploi, la majeure partie des femmes doit ne plus avoir d'enfants en bas-âge et avoir réussi à établir une scolarisation assidue de ces derniers. L'emploi est alors l'aboutissement d'un projet préparé en amont et non la première demande, contrairement aux hommes. Elles accèdent d'autant plus rapidement au marché du travail que le compagnon ou le mari est absent et que reposent sur elles seules la vie économique de la famille.

Dans la plupart des situations, lorsque les personnes accèdent à l'emploi, après avoir stabilisé leur situation professionnelle, elles formulent une demande de logement.

### **Veronica et Marc : la construction d'un parcours professionnel**

Véronica est âgée de 27 ans et vit avec son compagnon Marc et ses 2 enfants. En 2018, le couple sollicite AREA pour trouver un emploi et vit alors de l'activité d'éco-recyclage. Marc a alors un suivi du SPIP de Montpellier et Véronica débute un accompagnement vers l'emploi à AREA. Après une première inscription au Pôle Emploi en octobre 2018, elle intègre une formation qui vise à mettre en oeuvre son projet professionnel. Véronica s'engage sur cette formation et s'oriente vers les métiers du nettoyage. A la suite de cela elle décroche après plusieurs mois un premier contrat d'agente de service en décembre 2019. Marc quant à lui continue son activité d'éco-recycleur et s'occupe des enfants quand Véronica travaille. Il n'est pas encore dans une demande de recherche d'emploi.

Le travail salarié de Véronica a permis l'ouverture de droits à la sécurité sociale et CAF. En mars 2020 elle se fait licencier pour abandon de poste. À la suite d'un drame survenu dans sa famille, elle doit s'absenter mais

souhaite conserver son emploi. Cependant, elle ne sait comment s'y prendre et quitte son travail sans l'accord de l'employeur. La connaissance des droits et devoirs des salarié-es ne vont pas de soi, c'est un apprentissage qui s'acquiert et souvent cela passe bon gré mal gré par l'expérience.

Après un temps d'arrêt lié au confinement dû au COVID, Véronica se remet en quête d'un autre emploi. L'opportunité tarde à arriver mais elle finit par trouver. A la fin du contrat en octobre 2020, elle se retrouve de nouveau au chômage dans un contexte et une dynamique familiale ayant changé.

La famille a vu ses revenus diminuer de façon significative du fait de la fermeture du marché aux puces de Montpellier. Cette fermeture liée au COVID a rendu plus difficile les conditions d'exercice de cette activité pour Marc. Dans le même temps, se pose la question de la durabilité du bidonville sur lequel vit la famille. Le terrain est expulsable et la réalité se matérialise par le début des travaux en face du site. Véronica et sa famille prennent la mesure de ce qui va arriver d'autant plus qu'autour d'elle de nombreuses personnes ont déjà quitté le bidonville en accédant à un logement. L'accès à l'emploi, la mesure d'expulsion du terrain ainsi que la volonté de s'installer en France amènent Véronica à vouloir trouver un logement pour la première fois. Une demande SIAO est en cours depuis février 2020.

Véronica effectue en janvier 2021 des petites missions d'intérim en tant qu'agente de production dans une entreprise de découpe de fruits et légumes. Elle aime son travail et l'entreprise lui propose de signer directement un contrat qui court jusqu'à fin juillet 2021.

Sous l'impulsion de Véronica, Marc a également trouvé du travail en tant que peintre en bâtiment début mars 2021. Il a finalement souhaité mettre un terme au contrat fin avril en accord avec l'employeur à cause des conditions de travail difficiles et d'un paiement de salaire particulièrement tardif. La famille souhaite partir en vacances au pays cet été, Véronica aimerait que son compagnon retrouve du travail à leur retour.

### **Entre maternité et emploi, construire un parcours d'insertion.**

Gina est arrivée en France à l'âge de 16 ans en 2013. Avec son mari, Gina arrive sur le bidonville de Pablo Picasso. En France, ils ont eu 3 enfants qui ont aujourd'hui 2, 4 et 6 ans et demi. À la suite d'une mésentente, une grande partie du bidonville de Pablo Picasso s'installe à côté et forme un nouveau bidonville que nous appelons Nina Simone. Gina et sa famille en font partie.

Gina sollicite essentiellement la médiatrice santé d'AREA, notamment sur ses parcours de soin lié aux grossesses.

C'est au début de l'année 2019 qu'elle entre en relation avec une éducatrice pour rechercher un emploi. Elle s'inscrit à Pole emploi et à la Mission Locale, rédige son CV avec l'aide d'AREA. Gina à ce moment-là comprend et parle un peu le français. Recherchant un emploi de femme de chambre dans les hôtels, elle sollicite l'éducatrice pour l'accompagner vers les hôtels du centre-ville pour déposer des CV. Le but ici n'était pas d'entrer avec elle dans les hôtels mais de la soutenir et la valoriser dans cette action, étayer sa démarche et l'encourager. Gina franchit plusieurs portes et dépose quelques CV.

Elle est appelée par un employeur et commence son premier contrat à durée déterminée en avril 2019 à temps partiel comme elle l'envisageait.

En juillet 2020, Gina signe un contrat à durée indéterminée dans un autre hôtel, toujours à temps partiel. Elle commence là à organiser l'inscription de ses 2 filles à l'école. Un début de scolarisation se met en place et c'est le papa qui s'occupe d'accompagner les enfants à l'école et de les récupérer le midi quand bien même l'assiduité n'est pas encore régulière. C'est dans ce contexte de mère de 3 jeunes enfants dont un petit qui n'est pas encore en âge d'être scolarisé, que Gina s'attelle à respecter un planning de travail changeant hebdomadairement.

### 3.3. HEBERGEMENT, MISE A L'ABRI ET LOGEMENT

AREA a pour objet la lutte contre l'exclusion et porte l'accompagnement social global des habitant·es des bidonvilles, qui comprend l'accompagnement vers le logement. Du fait du manque d'accompagnement social dans le logement, l'équipe d'AREA est souvent amenée à continuer son soutien dans le logement.



Notre association accompagne quasi-exclusivement vers les dispositifs d'hébergement et de logement adapté portés par l'Etat via le SIAO. L'objectif est l'entrée et le maintien dans un logement, même si le parcours peut être fait d'aller-retours.

#### 3.3.1. Hébergement d'urgence et mise à l'abri 115, mise à l'abri Conseil Départemental

Le numéro vert national pour les « sans abri », le 115, permet d'accéder à une permanence d'accueil téléphonique, chargée de répondre aux situations d'urgence sociale. Le SIAO gère pour les services de l'Etat le numéro d'appel d'urgence 115. Il oriente vers les places d'hébergement d'urgence : la majorité de ces places sont en hôtel.

La remise à la rue « sèche » étant en principe interdite, le SIAO de l'Hérault a mis en place un dispositif dit urgence « pérenne », où sont orientées généralement des familles déjà hébergées dans l'urgence. Ce dispositif constitue une réelle amélioration puisqu'il se fait la plupart du temps en appartement et comprend l'accompagnement par des travailleurs et travailleuses sociales.

En sus de l'urgence où le nombre de places est fixe, il existe un dispositif de « mise à l'abri ». Il s'agit de places créées en sus, généralement en hôtel, parce que la situation de la personne nécessite une mise à l'abri. Dans le cadre du 115, il s'agit le plus souvent de prises en charge du fait de problématiques médicales ou de violences ne permettant pas aux personnes concernées de maintenir la situation dans laquelle elles se trouvent actuellement.

En sus de l'hébergement d'urgence et de la mise à l'abri par le SIAO et l'Etat, le Conseil Départemental dispose de son propre système de mise à l'abri au titre de la protection de l'enfance. Dans l'Hérault un protocole avec l'Etat prévoit la prise en charge des mères isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans. Pourtant, d'autres situations nécessiteraient une prise en charge familiale au titre de la protection de l'enfance.

Les habitant·es des bidonvilles qui accèdent à ces dispositifs ou qui en font la demande sont les plus précaires. En effet, l'hôtel est inadapté à la vie familiale : les habitant·es qui supportent cette contrainte sont ceux pour lesquels la vie dans un bidonville devient insupportable, généralement du fait de problématiques de santé ou de conflits. **Ainsi, la majorité des habitant·es ayant fait une demande d'hébergement viennent de Zénith 2 (10 ménages sur 16) qui est le site sur lequel les conditions de vie sont les plus mauvaises. 75 % des réponses sont le fait de l'Etat.**

### 3.3.2. La demande d'hébergement et de logement adapté auprès du SIAO

Proportionnellement, relativement peu d'habitant·es des bidonvilles demandent à être mis·es à l'abri. Il s'agit à la fois d'une intégration des difficultés d'accès et d'une inadéquation de l'hôtel à la vie familiale. De fait, la demande de logement se fait lorsque les personnes stabilisent leur situation professionnelle.

La totalité des accès au logement (au sens générique) des habitant·es des bidonvilles relève du logement adapté ou de l'hébergement accompagné et donc d'une orientation via le SIAO.

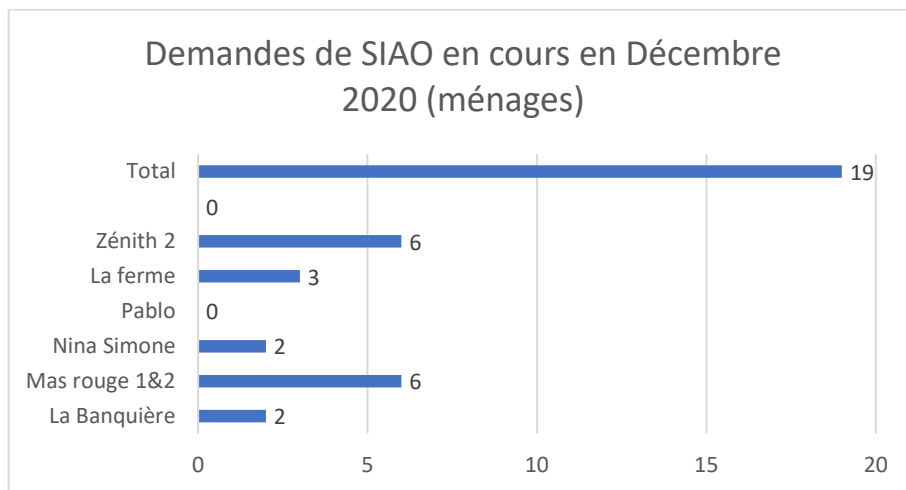
Selon le dispositif un accompagnement social plus ou moins conséquent est prévu. Ce qui distingue l'hébergement du logement est le fait pour le ménage d'avoir un bail à son nom, et non à celui de l'association chargée de l'accompagnement.

La très grande majorité des personnes vivant en bidonville aura besoin d'un accompagnement social une fois dans le logement. Si les personnes ont déjà toutes une expérience de l'habitat « en dur » dans leur pays d'origine, le parcours migratoire a, dans la plupart des situations, mis en exergue leurs difficultés sociales. Pour certaines familles, il s'agit de se mettre en confiance, valoriser les compétences acquises dans la gestion administrative. Pour d'autres, minoritaires, un accompagnement social polymorphe est nécessaire. L'évaluation de chaque situation familiale donne lieu à une demande adaptée.

Ce besoin d'accompagnement explique, qu'en matière de logement, l'équipe d'AREA ait essentiellement fait des démarches auprès du SIAO. Hors situation exceptionnelle nécessitant un CHRS, toutes les familles accompagnées pour déposer une demande de logement auprès du SIAO ont des revenus.



Fin 2020, 19 ménages attendaient une orientation du SIAO. Ceci est à mettre en rapport avec le nombre de ménages allocataires de la CAF et qui pourraient accéder au logement (36 % des ménages sur les sites où nous intervenons), ainsi que les difficultés mentionnées plus haut sur l’instruction de ces demandes.



Enfin, il faut noter une grande particularité dans l’exercice de ce droit à l’hébergement et au logement adapté via le SIAO. Contrairement par exemple au DALO, ce droit s’exerce toujours par l’intermédiaire d’un tiers travailleur ou travailleuse sociale chargé-e de faire une évaluation de la situation sociale. Les familles ne sont pas non plus informées directement du sort de leur dossier : la réponse positive ou négative, comme les demandes d’informations complémentaires transitent par l’inspecteur, comme un éventuel recours. Cela pose non seulement des questions juridiques, mais aussi ne facilite pas l’autonomie des familles.

### **Changement de positionnement : instruction des demandes SIAO par AREA à partir de 2021.**

Jusqu’à présent nous avons toujours refusé d’instruire les demandes de SIAO, l’organisme de droit commun compétent étant le Conseil Départemental. D’autre part, il nous paraissait important de maintenir le lien entre l’institution et les familles vivant en bidonville et cela pourrait être l’occasion de faire un point global sur la situation de la famille. En effet, le resserrement des possibilités d’accompagnement des assistantes sociales (qui n’aident plus à ouvrir les droits CAF, remplir les déclarations d’impôts, les demandes de logement social...) ne donne que peu d’occasions de rencontres.

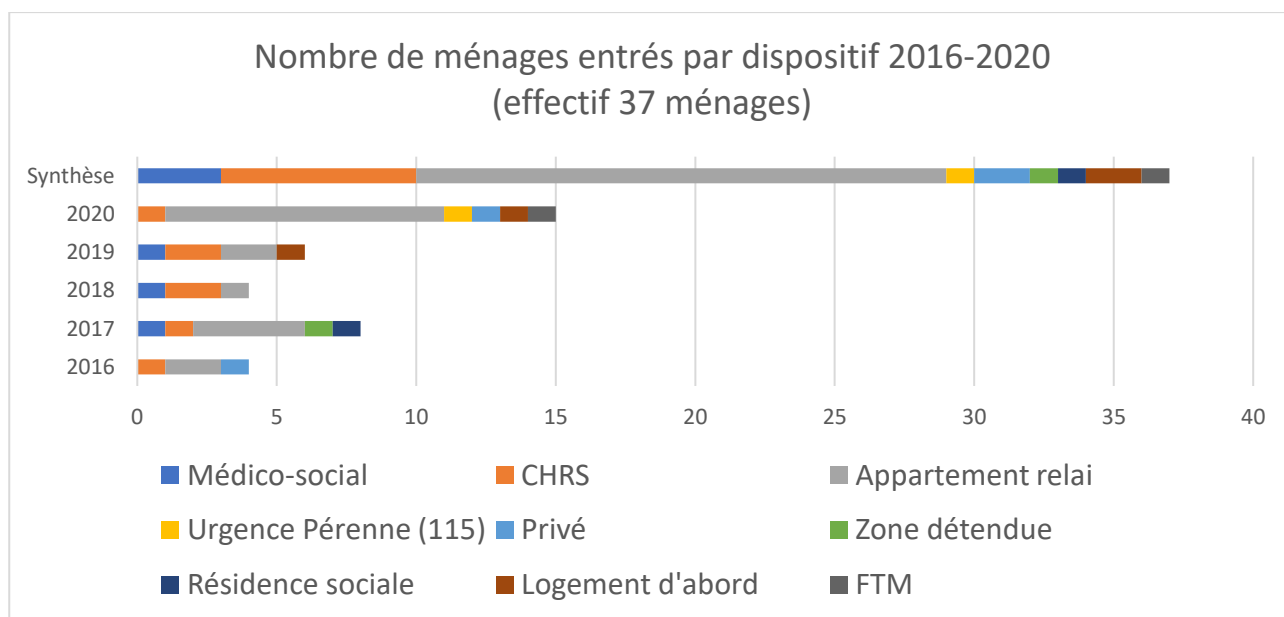
Cependant de nombreux dossiers avaient disparu dans les limbes entre le Conseil départemental et le SIAO. Ainsi certains dossiers prenaient jusqu’à 8 mois entre la première rencontre entre l’assistante sociale et la famille pour être transmis au SIAO. D’autres, pour lesquels l’assistante sociale ne répond pas aux questions complémentaires du SIAO étaient classés. Enfin, très couramment, les différences de retour sur un même dossier entre le SIAO et le CD symptomatisent les difficultés de communication entre les deux organismes.

Après plusieurs années de discussion pour remédier à ces problèmes, nous avons décidé de prendre acte de l’absence d’implication du Conseil Départemental sur cette question. C’est pourquoi, fin 2020, nous avons accepté la demande des services de l’Etat de devenir instructeurs.

### 3.3.3. Entrées en hébergement et logement adapté

Depuis le début de l'action en janvier 2016, 37 ménages, soit 140 personnes, ont accédé à un hébergement ou logement adapté sur les 7 lieux de vie où AREA intervient (115 et mises à l'abri ne sont pas comptabilisées ici).

Nous notons que selon la composition familiale, il faut en moyenne 2 ans pour que la demande d'hébergement ou de logement adapté aboutisse. Le départ du bidonville est un processus et nécessite le temps que les membres de la famille reconstruisent dans leur quartier les liens sociaux qu'ils et elles avaient sur le bidonville, ainsi que le réseau de solidarité (pour la garde d'enfants par exemple).



La différence d'accès au logement est importante en fonction des sites. Le bidonville du Mas Rouge concentre la quasi-totalité des familles ayant accédé au logement et reflète le fort niveau d'accompagnement social sur le site. En revanche, cette demande de logement ne fait qu'affleurer à Pablo. Zénith 2 est surtout concerné par des accès dus à la santé ou à des difficultés liées à l'enfance et donc des entrées en CHRS.

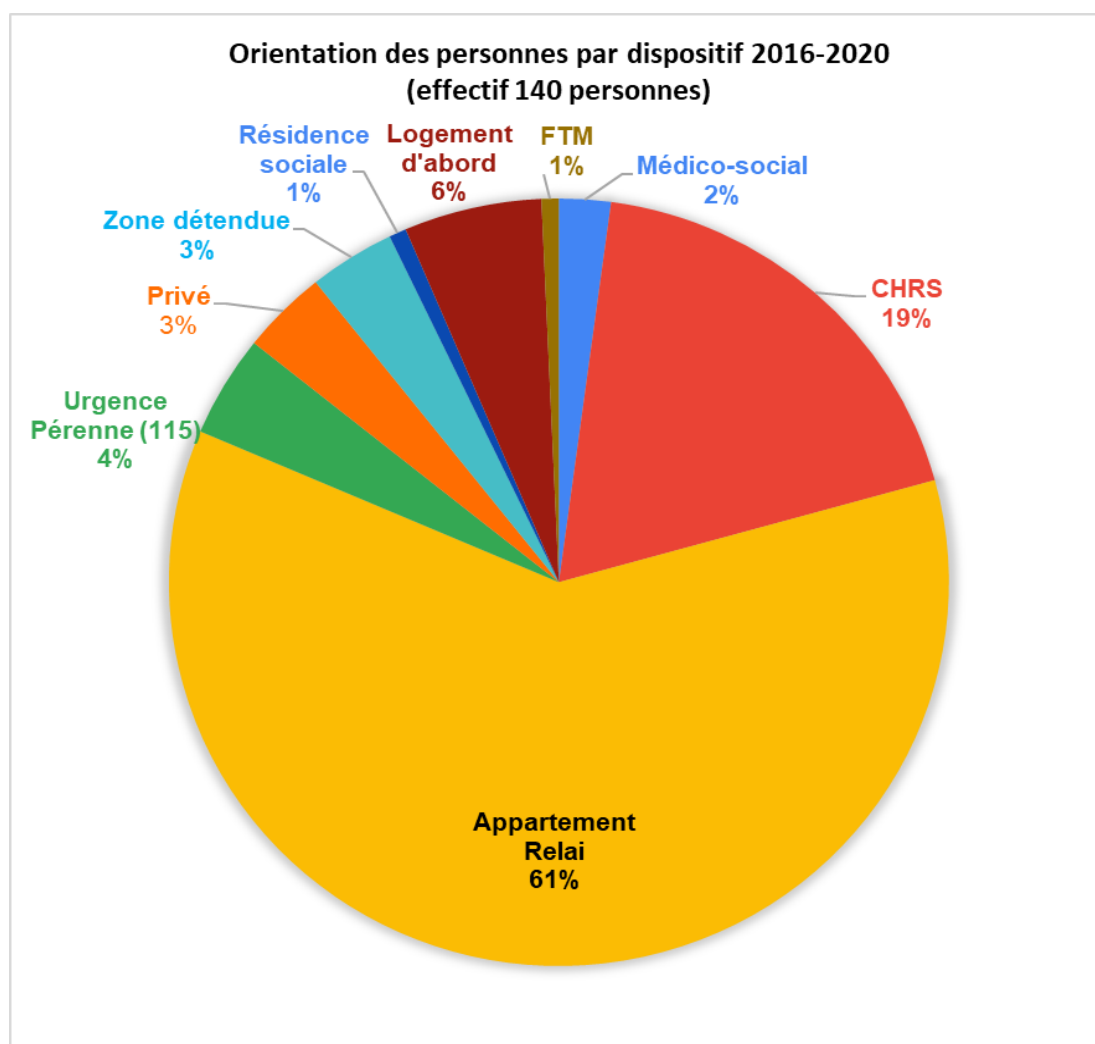
### 3.3.4. Accompagnement dans l'hébergement et le logement : des besoins mal pris en compte

AREA n'est pas mandatée pour accompagner dans le logement les familles qui y sont orientées. Sur l'ensemble des dispositifs SIAO, des associations hébergement d'insertion (AHI) réunies dans le cadre du SIAO sont chargées de ce travail. Le travailleur et les travailleuses sociales d'AREA doivent faire le relais avec leurs collègues des AHI afin de « transférer » l'accompagnement. Chaque dispositif, voire chaque association, a un cahier des charges différent. Peut être proposé de l'accompagnement dans le logement, comme pour les appartements relais, à un accompagnement global de l'ensemble des personnes du ménage comme en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Sauf pour les dispositifs CHRS, urgence dite « pérenne » ou logement d'abord qui proposent un accompagnement social global, dans la majorité des situations, nous continuons le suivi des familles.

A Montpellier, le plus grand parc disponible correspond à celui des appartements relai. L'AHJ qui porte la majorité des appartements relevant de ce dispositif intervient à minima sur ce qui permet l'instruction des dossiers HLM (budget et paiement des loyers, déclarations d'impôts). C'est pourquoi les travailleurs sociaux d'AREA continuent d'accompagner ces familles, afin de permettre le plus possible l'accès et le maintien dans le logement. En effet, comme pour toutes les personnes qui n'ont pas de domicile pérenne, l'entrée dans un logement, souvent synonyme de « nouvelle vie » fait remonter des problématiques plus complexes, au-delà de l'habitat et la précarité. L'accompagnement est donc un enjeu important de maintien dans le logement.

**En 2020, sur les 37 ménages accompagnés dans le logement depuis le début de l'action, 25 ménages sont toujours accompagnés par l'équipe.** Ce nombre important s'explique aussi par le fait que de nombreux ménages sont entré récemment dans le logement. Généralement, le niveau d'accompagnement baisse à mesure que le temps passe, et s'arrête peu à peu après deux années dans le logement. Ce temps d'accompagnement nécessaire entre en conflit avec celui proposé : sur la majorité des dispositifs, la prise en charge est de 6 mois renouvelable 1 fois.



Pour une minorité de familles accompagnées par AREA, les difficultés sociales nécessitent un hébergement en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Ce dispositif s'adresse en principe à toute personne qui rencontre de « *graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion* » jusqu'à ce qu'elle puisse « *accéder ou recouvrer son autonomie personnelle et sociale* » (art L 345-1 CASF). Cependant l'accès à ce dispositif est limité et a nécessité une argumentation spécifique pour chacune des 7 familles qui ont pu en bénéficier. La DDCS a, fin 2020, ouvert la porte à ce que des familles européennes non françaises puissent en bénéficier, mais uniquement sous condition de ressources « suffisantes ». Cette interprétation va à l'encontre du principe d'inconditionnalité des CHRS et est absurde puisque souvent les familles qui rencontrent le plus de difficultés sociales sont aussi celles qui ont le moins de ressources.

Ces réalités institutionnelles, l'inadéquation entre le besoin d'accompagnement et l'offre, ont pour conséquence une orientation par défaut, et une compensation par l'accompagnement de notre équipe qui devient une variable d'ajustement. Le problème reste entier pour les grandes compositions familiales pour lesquelles les places d'hébergement et de logement adaptés sont très rares. Nous accompagnons ainsi depuis 5 ans une famille de 7 personnes pour laquelle aucune solution n'a pu être proposée.

### 3.3.5. Destin après l'entrée dans le logement

Le graphique ci-dessous reprend le destin de l'ensemble des familles que nous avons accompagnées dans l'hébergement et le logement accompagné depuis 2016. Il faut noter que sur ces 37 ménages, 15 sont entrés en logement courant 2020.



Éléments de compréhension :



- **11 % des ménages ont quitté le dispositif pour retourner sur un bidonville.** Ce ne doit cependant pas être considéré comme un échec dans la mesure où ces familles sont toujours connues d'AREA et souvent ont redéposé une demande de SIAO. L'insertion, pour les personnes vivant en bidonvilles comme pour d'autres précaires, est faite d'allers-retours.
- **13 % des ménages ont été ré-orientés vers un autre dispositif.** Dans la majorité des situations ces personnes sont retournées sur un bidonville avant de déposer à nouveau une demande d'hébergement.
- Les ménages ayant accédé au parc public n'y ont pas accédé directement : ils ont d'abord accédé à un dispositif SIAO.

A notre sens les difficultés dans le logement relèvent de trois problèmes fréquents :

- L'accompagnement dans le logement n'est pas suffisant (ce n'est pas le bon dispositif) souvent en lien avec les refus de CHRS pour les européens. Cette problématique est souvent couplée à une absence du Conseil Départemental sur ses domaines de compétence en matière de protection de l'enfance (mises en place de mesures éducatives de soutien des parents)
- Des problématiques liées à la salubrité du logement mis à disposition : pas d'eau chaude, absence de sanitaire ou chauffage défectueux.
- Plus rarement des problématiques liées à la situation personnelle de la famille.

Exemples : Problème de santé mentale pour une personne du ménage nécessitant un suivi dans sa langue maternelle ; Besoin de soutenir sur un temps long un membre de famille vivant en Roumanie ; emprisonnement.

### **Le logement, pivot de la construction d'un projet de vie.**

Louise travaille depuis quatre ans à Montpellier. Mais son parcours est jalonné d'épisodes douloureux. Elle a affronté un cancer, a supporté l'éloignement de son compagnon lorsqu'il est parti travailler en Norvège. De plus, le couple souhaite un enfant mais ne peut y arriver sans parcours de PMA.

Louise se questionne sur son parcours, sa place, celle qu'elle occupe ici en France, et sur un bidonville.

Lorsque Louise obtient enfin son premier contrat en CDI, ses incertitudes la submergent. Comment concilier cette perspective avec son séjour temporaire en Roumanie, afin de passer le permis de conduire, le parcours de soins du couple ici à Montpellier et la vie quotidienne sur un bidonville ?

Lorsqu'une première proposition d'hébergement d'insertion leur est adressée, près de deux années après leur première demande, une nouvelle perspective s'offre à eux. Leur parcours en PMA avance, et cette nouvelle stabilité pourrait apporter un ancrage fort et un sens à leur présence ici. Louise et

son compagnon attachent beaucoup d'espoir à cette entrée en logement. Mais le logement proposé est aujourd'hui en décalage avec leur projet. Il s'agit d'un hébergement semi-collectif, incompatible à leurs yeux avec leur désir de s'installer et fonder une famille. Il et elle déclinent la proposition, mais s'attachent plus que jamais à la question du logement. Le couple formule alors une seconde demande auprès du SIAO et évoquent tout de suite leur désir d'enfant et leur projet médical auprès du service instructeur. L'attente d'une nouvelle proposition d'hébergement leur paraît si longue maintenant ! C'est cependant moins d'une année plus tard qu'une nouvelle proposition leur est faite.

Louise et son compagnon se heurtent néanmoins à une réalité non anticipée : le logement proposé ne leur paraît pas décent (les plaques électriques ne fonctionnent pas, les murs sont sales, le mobilier vétuste...). Après discussion avec le bailleur associatif, un second appartement leur est proposé. Encore une fois, le couple se sent mis à l'épreuve : un problème de toxicomanie et de prostitution empoisonne la vie de l'immeuble. Louise hésite : peut-elle encore décliner cette proposition ? Doit-elle accepter ce logement malgré cette difficulté afin de mener à bien son projet de PMA ? Le couple choisit de faire part de ses doutes et craintes auprès de l'association hébergeante. Une troisième proposition de logement leur est adressée. Et elle comprend une pièce supplémentaire pour l'enfant désiré. C'est sans hésitations que Louise et son compagnon emménagent dans ce premier appartement à Montpellier.

### **Du bidonville au Bail d'Abord**

Cédric et Karine vivent en couple depuis 8 ans. Avec leurs deux enfants, il et elle ont grandi sur les bidonvilles de Montpellier, accompagnant dans leurs parcours migratoires leurs parents respectifs.

Peu scolarisés, parlant peu français, le couple pratique une activité de biffins, cherchant, réparant, rénovant et vendant des objets abandonnés. Le père de Cédric, entre des missions d'intérim, pratique également cette activité, principale source de subsistance de la famille.

AREA rencontre Cédric en 2017 sur le bidonville au hasard de l'accompagnement de son oncle. Le jeune homme, tout juste âgé de vingt ans, souhaite changer de vie pour ses enfants mais n'y parvient pas. Fatigué par les conditions de vie, il aimerait avoir un travail « normal », entrer en logement... Malheureusement, ses parents freinent son insertion socio-professionnelle en lui demandant de contribuer fortement aux dépenses familiales.

Néanmoins, Cédric entame un parcours professionnel. Avec AREA, une micro-entreprise d'éco-recyclage sera ouverte. Cotisant à l'Urssaf, Cédric et sa compagne ouvrent des droits CAF et obtiennent leurs cartes vitales. Au bout d'un an et demi d'éco-recyclage, Cédric parvient à intégrer le salariat via l'IAE (Insertion par l'Activité Économique), dans les espaces verts, domaine qui lui plaît particulièrement. Il aime travailler en extérieur. Durant une année, il travaille dans cette association puis trouvera des missions intérim en tant que manœuvre. Parallèlement il poursuit son activité de biffins.

Les missions intérim se succédant, Cédric demande en 2019 un logement via le SIAO. Il entre en logement relais en 2020. L'entrée dans ce premier logement ne va pas sans poser de difficultés. Les

ressortissants européens sont soumis tous les six mois à une suspension de leurs droits CAF pour « réexamen de la régularité du séjour ». Cette suspension induit également celle des APL, l'empêchant de payer son loyer et accumulant ainsi des dettes locatives. Cette difficulté amène l'association gérant le logement à envisager un basculement sur de « l'urgence pérenne ».

La stabilisation de la situation leur permettra d'intégrer en 2021 « un bail d'abord » et espérer d'ici 2022 un glissement du bail à leurs noms.

### **Le logement comme élément de reconstruction**

Emilie et Marc sont entrés en France en 2013. Le couple s'est connu sur les bancs de l'école et malgré l'opposition de la famille d'Emilie, du fait d'un risque de « déclassement social », le couple entame leur vie commune.

En 2009, un premier enfant naît, une petite fille qui les accompagnera en France lors du début de leur parcours migratoire. Ils rejoignent alors le frère de Marc, fraîchement diplômé en soudure et habitant un logement à Martigues.

Quelques mois après son arrivée, Marc ne trouvant pas de travail et n'ayant pas de ressources vole du cuivre sur un chantier, est interpellé puis placé en détention durant un an. Sa femme, enceinte, accueille leur deuxième enfant seule. Vivant de mendicité, elle vient s'installer sur un bidonville de Montpellier avec ses deux enfants. Scolarisant la première, elle mendiera avec le second.

Libéré, Marc rejoint sa famille à Montpellier. Traumatisé par la prison, il éprouvera de grandes difficultés à se repositionner dans un parcours de recherche d'emploi. Très proche de ce fils qu'il n'a pas vu naître, Marc commence une activité de biffin, cherchant dans les poubelles des objets à retaper, réparer, nettoyer qui seront revendus sur le marché aux puces.

AREA rencontre la famille en mars 2016 et entame avec eux un parcours vers l'insertion : recherche d'emploi, formation en français (CAP Compétences clés), accompagnement vers la santé etc...

Le couple développe depuis leur arrivée en France une image extrêmement négative de lui-même, se percevant comme mendiants alors que le reste de la fratrie travaille et vit en logement. Les parents d'Emilie ne lui parlent plus depuis ce qu'ils considèrent comme une mésalliance. Marc se compare à son frère aîné pour qui il a dû arrêter l'école afin de travailler et financer ses études. Prison, mendicité, regards négatifs portés sur eux quand ils « font les poubelles » .... Autant de raisons qui entravent le développement de leur projet de vie.

Deux éléments viendront modifier cet état de fait : la création d'une micro-entreprise d'éco-recyclage, régularisant la situation de la famille et leur participation à la création d'une exposition sur le métier de biffin.

Retrouvant confiance en eux, ils font une demande de logement relais où ils entrent en novembre 2017. En mai 2018, Marc commence ses premières missions d'intérim qui ne s'arrêteront plus. En septembre 2019, l'entrée en HLM vient sanctionner un parcours entamé 6 ans plus tôt. Dès l'entrée dans le logement, Emilie ose rappeler ses parents pour leur faire part de la réussite du couple en France. Marc quant à lui reprend contact avec son frère et se sent en situation d'égalité avec lui. Emilie cherche du travail. Les enfants sont scolarisés et Marc poursuit une activité de salarié.

### 3.4. ENFANCE



Depuis un peu plus de deux ans, l'action de l'équipe d'AREA s'est intensifiée autour des questions liées à l'enfance. Ainsi, dans le cadre de notre axe recherche-action et notre partenariat avec le Laboratoire d'Études et de Recherches en Sociologie et Ethnologie de Montpellier nous avons accueilli deux étudiantes pour travailler sur le secondaire pour l'une et le primaire pour l'autre. Elles se sont intéressées à la façon dont les enfants des bidonvilles étaient accueillis et accueillait l'école afin de récolter des données que nous avons analysées.

Ensuite, notre association a construit un projet de médiation scolaire et de sollicité un poste de médiatrice scolaire auprès de la DDCS via des financements de la DIHAL. Ce projet s'appuie sur le constat partagé entre associations et institutions. Les enfants habitant en bidonvilles sont peu assidus à l'école, et de nombreux enfants sont décrocheurs ou non scolarisés. Par ailleurs, les parents des enfants habitant en bidonville sont peu impliqués dans la scolarisation de leurs enfants.

#### 3.4.1. Recherche-action : les dynamiques à l'œuvre entre l'Education Nationale et les familles vivant en bidonville

L'analyse fait suite aux hypothèses de travail et aux entretiens menés par Natacha Sadou Wabi et Grace Origlio, qui s'inscrivent dans le cadre d'une approche bourdieusienne de l'école tout en parvenant à ouvrir la réflexion. Partant d'un constat d'une faible assiduité scolaire et de parcours



écourtés, elles ont tenté d'en comprendre les dynamiques et les enjeux à l'œuvre.

Travaillant sur les synergies du système scolaire mais également à partir d'entretiens effectués auprès d'enseignants et des familles, nous avons pu mettre en évidence une triple dynamique.

### 1. La naturalisation du social et l'idéologie du don

Le parcours scolaire des enfants des bidonvilles à Montpellier s'est longtemps inscrit dans un circuit parallèle marqué par un sentiment de transition permanente. Affectés dans des classes UPE2A en primaire puis UPE2A-NSA dans le secondaire, les enfants des bidonvilles étaient considérés durant de nombreuses années comme "non scolarisés antérieurement". Si le défaut d'assiduité pouvait légitimer cette orientation, il ne pouvait en revanche exonérer d'une réflexion sur les raisons de ce manque de présence. Les difficultés de l'école à favoriser l'assiduité scolaire malgré la présence d'un médiateur scolaire dédié aux bidonvilles ont mis en évidence le processus par lequel se fixe ce que Bourdieu désignait comme la naturalisation du social et l'idéologie du don : les enfants des bidonvilles auraient un lien distancié à l'école en raison de l'enracinement de comportements supposément hérités, les conditions sociales d'existences entraînant une forme de handicap. Les enfants qui parviennent malgré tout à assurer une scolarisation ordinaire, seraient ainsi particulièrement doués.

Un exemple récent illustre ce mécanisme de transformation des inégalités sociales en handicap. Un enfant, scolarisé depuis quatre ans et actuellement en CM1, est orienté vers une classe ULIS et une reconnaissance MDPH en raison de ses difficultés d'apprentissage. L'enfant connaît des périodes d'acquisitions de connaissances et des périodes de régression dans les apprentissages. Ses sœurs, plus jeunes, ne semblent pas rencontrer ces difficultés.

L'enseignante se dit dépassée et ne peut fournir toute l'attention à cet élève. La psychologue scolaire propose une orientation ULIS et un Gevasco est rédigé pour la MDPH. Le médecin de famille, qui doit finaliser la demande MDPH refuse en raison du manque d'éléments permettant de justifier la démarche.

Il s'avère que cet enfant, scolarisé depuis plusieurs années dans le même établissement, a poursuivi son parcours scolaire sans adaptation particulière jusqu'à ce que la situation d'échec devienne ingérable par l'école. Dès lors, les conditions sociales et le parcours de vie qui peuvent expliquer les difficultés de l'enfant, se transforment en recherche de handicap. Les interrogations du médecin de famille permettront à l'enfant de ne pas se voir associer à un handicap.

Des entretiens passés auprès d'enseignantes illustrent ce passage des mécanismes de reproduction sociale à leur naturalisation. Lors de ces entretiens, auprès d'une enseignante de primaire et d'une professeure du secondaire en UPE2A, il ressort un profond sentiment d'impossibilité à agir. Ce sentiment d'impuissance – dont les causes sont multiples – est compensé par une justification naturaliste qui permet de justifier les échecs du système scolaire auprès de ces enfants. Confusion entre habitant·es des bidonvilles et un supposé nomadisme, oralité de leur culture supposée etc... La légitimation de l'échec scolaire par la culture héritée masque ainsi les difficultés matérielles liées au nombre d'enfants par classe, aux attendus définis par le Ministère, au manque de temps pour travailler à partir des compétences de ces enfants (trilinguisme par exemple).



Comme le relevaient déjà Bourdieu et Passeron dans *Les Héritiers*, l'idéologie du Don et le processus de naturalisation du social reposent avant tout sur la cécité aux inégalités sociales devant l'école et la culture, ce qui permet d'envisager l'école comme non productrice de l'échec scolaire, ce dernier résultant de déficits produits à l'extérieur.

La non-assiduité des enfants – qui est l'argument premier de l'échec dans la scolarisation et l'acquisition des apprentissages – est un fait. Mais ce fait est posé comme cause, comme présumé de départ de la réflexion. Il n'est pas envisagé comme étant la résultante d'une dynamique pluri-factuelle. Ainsi la façon dont l'Ecole accueille, oriente, et classe les enfants des bidonvilles est-elle analysée comme la conséquence d'un comportement familial et/ou culturel non adapté et non comme l'une des causes possibles de la non-assiduité.

## 2. La dépossession de l'action éducative

Bernard Lahire, dans un article de 1998, *“La réussite scolaire en milieux populaires ou les conditions sociales d'une schizophrénie heureuse”* (in Ville, Ecole, Intégration, n°114, sept 1998), *“Pour rendre compte de l'« échec scolaire », qui est essentiellement le fait des enfants de milieux populaires, les sociologues de l'éducation ont souvent évoqué la « distance culturelle », l'« écart culturel » ou la « différence culturelle ». Les enfants « en échec » sont issus de milieux faiblement dotés culturellement (au sens légitime du terme culture) et leur culture familiale ne les aide pas à déchiffrer les demandes et à répondre aux exigences de l'institution scolaire. Pour user d'une métaphore économique, on peut dire que les « produits » engendrés dans le cadre du « marché familial » (ce que l'enfant a culturellement acquis durant sa socialisation familiale) n'ont aucune valeur une fois placés sur le « marché scolaire ». L'enfant entre sur le « marché scolaire » avec des « produits » totalement dépourvus de « valeur ».”*

Confrontés à une double injonction contradictoire, les enseignant·es accueillant les enfants des bidonvilles, doivent d'un côté répondre aux impératifs de transmission des codes et normes du système scolaire (celui “dominant” selon Bourdieu) mais également assurer l'accueil d'enfants qui les mettent en difficulté du fait de l'inadaptation des pratiques pédagogiques et des attendus scolaires normatifs. La difficulté de modifier et d'adapter les pratiques à la réalité des enfants scolarisés, entraîne inévitablement une mise en cause des pratiques familiales, voire la présence de “handicaps”. Bernard Lahire précise dans l'article déjà cité que *“l'enfant de milieu populaire en difficulté scolaire vit une première solitude due au peu de “valeur” que sa socialisation familiale antérieure représente sur le “marché scolaire”.*

Cette “faible valeur”, malgré des compétences acquises dans le milieu familial et transposables à l'école, entraîne mécaniquement des orientations de type SEGPA ou UPE2A parfois non justifiées et rarement envisagées avant les orientations vers la classe de 6°. Peu de dépistages des troubles de l'apprentissage, peu d'évaluation, absence de rencontres parents-enseignants etc... Le rôle des parents des enfants des bidonvilles est largement minoré alors qu'en revanche leur responsabilité dans l'absentéisme des enfants et les difficultés d'apprentissage est majorée.

La production du discours enseignant visant à renvoyer les parents à leurs responsabilités dans “l’échec scolaire de leurs enfants”, soit parce qu’ils ne s’impliquent pas suffisamment dans leur scolarisation, soit parce que du fait de leur illettrisme, ils ne peuvent soutenir leurs enfants dans le processus de scolarisation.

### 3. Projet migratoire, sentiment d’illégitimité et scolarisation

Pour de nombreux parents qui n’ont eux-mêmes pas été scolarisés, nous constatons une méconnaissance de l’école et de son fonctionnement : comment s’organise une journée ? Qu’y font les enfants ?

- culpabilité des parents qui font vivre leurs enfants dans des conditions difficiles et ne veulent pas en plus leur imposer la scolarisation
- Des parents verbalisent la crainte que leur enfant subisse des brimades. Nous pouvons analyser cette peur comme le sentiment de ne pas avoir le contrôle de ce que vit l’enfant pendant la journée de classe. Un parallèle peut être fait avec la crainte qui anime des parents d’adolescentes qui ont peur des enlèvements.
- Des parents font part de leur désarroi parce qu’ils ne connaissent pas le niveau de leur enfant et ne peuvent pas l’accompagner
- Discours sur les besoins matériels (chaussures, cartables ...) : peur du jugement de l’institution sur la précarité familiale.

Nous constatons que lorsque l’insécurité des conditions de vie est résolue par l’accès au logement dans le cadre d’un projet d’insertion, l’assiduité des enfants est sans commune mesure.

Ce constat nous permet de faire le lien avec les travaux de Bernard Lahire qui souligne que quelques soient les difficultés, un enfant ne sort jamais de l’école sans un minimum d’acquis scolaire. Mais que fait-il de cet acquis au sein de la famille ? Comment donner du sens à ces savoirs dans des espaces familiaux qui ne peuvent s’y impliquer du fait d’un parcours migratoire non encore stabilisé, de la précarité des conditions de vie ou du sentiment d’illégitimité ?

Les structures et les histoires familiales ne peuvent expliquer à elles seules l’échec ou la réussite scolaire. Ces dernières sont le *produit de l’interaction entre des configurations familiales déterminées et des formes de vie scolaire telles qu’elles existent à un moment donné* (Lahire, op. Cit. page 108)

Il s’agirait donc de travailler auprès de la famille afin que l’enfant, dans son parcours scolaire, ne soit pas soumis à une double solitude : la solitude à l’école et la solitude au sein de la famille. Redonner de la valeur aux compétences non scolaires au sein de l’école et de la valeur aux compétences scolaires au sein de la famille.

### 3.4.2. Notre projet de médiation scolaire

A partir de ce travail et des réflexions que partagent avec l'équipe d'AREA les habitant·es des bidonvilles, nous avons identifié trois principaux freins à la réussite scolaire des enfants des bidonvilles auxquels nous avons tenté de répondre par [un projet](#) ad hoc : les freins matériels, le sentiment d'insécurité des parents ainsi que la difficulté des familles à mettre du sens dans un projet de scolarisation. En octobre 2020, notre équipe a accueilli une travailleuse sociale référente de ce projet à plein temps.

Ce projet s'articule avec l'action de médiation scolaire menée par le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et enfants du voyage) depuis 2016 avec l'accompagnement social global des familles menées par le travailleur et les travailleuses sociales d'AREA.



#### 1. La médiation scolaire au sein d'AREA

L'équipe de travailleuses sociales prend en compte les questions liées à la scolarité dans le cadre de l'accompagnement social global. La médiation scolaire s'appuie sur l'équipe et travaille étroitement avec elle dans le suivi des familles et des enfants.

L'équipe d'AREA accompagne les personnes vivant sur 7 bidonvilles soit environ 344 personnes et 144 enfants. Sur ces 144 enfants :

- 22 ont l'âge d'être scolarisés en maternelle

- 34 ont l'âge d'être scolarisés en école élémentaire
- 34 ont l'âge d'être scolarisés au collège

Parmi ces enfants, 16 sont « fantômes » c'est à dire non-inscrits en établissement scolaire ou en attente, soit inscrits « administrativement » à la mairie grâce au travail de médiation scolaire du CASNAV mais pour lesquels les inscriptions dans les établissements scolaires n'ont pas été finalisées. Dans ces situations, l'élève n'est pas « connu » de l'école. C'est en grande partie auprès de ces enfants que s'engage le travail de médiation scolaire.

Les élèves sont répartis dans 3 écoles primaires (sans compter les enfants hébergés ou logés) et 5 collèges. Ce sont soit des établissements de secteur soit des établissements qui portent des dispositifs spécifiques dans lesquels les élèves sont affectés (pour élèves allophones nouvellement arrivés et/ou non scolarisés).

La présence d'une médiatrice scolaire au sein de l'association doit permettre de :

- Renforcer ce lien avec le CASNAV
- Renforcer les liens avec les établissements scolaires
- Renforcer le suivi des élèves et des parcours scolaires en lien avec les enseignant.e.s
- Travailler sur le sens de l'école avec les familles, les amener vers une meilleure connaissance de l'institution et travailler avec l'école sur le lien direct avec les familles
- Mettre en place des projets transversaux avec les écoles
- Mobiliser les partenaires liés à la scolarité et au périscolaire
- Renforcer le suivi des parents et leur implication dans la scolarité de leurs enfants

## 2. Les suivis personnalisés

Le poste de médiation scolaire se déploie dans le cadre d'un programme national d'accompagnement vers la scolarité des enfants vivant en bidonvilles. Ce programme financé au niveau national par la DIHAL est piloté au niveau local par la DDCS et comporte un suivi individualisé de 40 à 50 enfants par la médiatrice scolaire.

Ce travail resserré avec les élèves ciblés se fait en binôme avec les référent.e.s des familles et se centre plus sur l'enfant ou sur l'aspect scolaire. Le médiateur scolaire du CASNAV qui était déjà identifié par les familles est également associé. Il s'agit de trouver la meilleure manière de s'articuler pour travailler avec l'enfant et sa famille et améliorer les conditions de scolarité.

La sélection de la « cohorte » demande une priorisation des situations ou des problématiques sur lesquelles l'association et l'éducation nationale souhaitent travailler. A la suite de plusieurs rencontres avec le CASNAV, nous avons décidé de travailler sur plusieurs problématiques :



- **Les premières scolarisations en maternelle et CP** – ce qui représente 20 enfants

Un travail auprès des familles sur l'intérêt d'une scolarité dès 3 ans, obligatoire seulement depuis 2020, va être mis en place. En parallèle doit se mener une réflexion et des actions sur l'accueil des enfants, avec les écoles afin de soutenir les familles dans cette première scolarité qui n'est pas évidente.

- **Les élèves scolarisés du CE2 au CM2 et très absents** – 11 enfants

Il s'agit de favoriser les repérages d'élèves en grandes difficultés et de pouvoir mettre en place des mesures individualisées (équipe éducative) en lien avec les familles et l'école en vue d'avoir des sorties positives de l'école primaire. A ce jour de trop nombreux enfants inscrits et scolarisés de manière chaotique en école primaire en sortent analphabètes.

- **Les « invisibles » en âge d'être au collège** : non-affectés, mal-affectés, non-inscrits, non repérés ou encore grands absentéistes – 10 élèves

Pour ces élèves souvent laissés de côté l'action d'accompagnement va se centrer sur la compréhension des blocages liés à l'école, sur les orientations possibles, l'inscription et les conditions d'accueil et de scolarité en fonction de leur âge.



*Pour créer du lien avec les familles, l'équipe d'AREA peut accompagner vers des événements culturels.*

*Nous travaillons avec notre partenaire [Culture et Sport Solidaire 34](#).*

### 3. Le travail avec les établissements scolaires

Les établissements scolaires accueillent les élèves des bidonvilles depuis plusieurs années. Ils font face à plusieurs difficultés malgré une implication importante des enseignants et des directions. L'enjeu va être de soutenir les écoles dans le suivi de l'assiduité des enfants, problématique centrale.



Il s'agit d'une part d'avoir une idée de la fréquentation des enfants et d'autre part de la travailler avec les familles. Ce suivi impliquerait pour les écoles primaires d'entrer en relation avec les parents dès qu'un enfant est absent sans justification. Au bout de 4 demi-journées d'absences, la loi exige un signalement auprès du recteur ou de la rectrice académique. L'appel aux familles n'est pas systématique et ce pour plusieurs raisons : manque de temps des directions d'école, les changements de numéros de téléphone, demande aux médiateurs et médiatrices de faire passer les messages. Cela questionne les pratiques de l'ensemble des acteurs : côté médiation scolaire, nous pouvons parfois faire écran aux parents, côté école, le niveau d'alerte et bien plus tardif qu'avec les autres familles. Il semble nécessaire de renforcer le lien école/parents dans ce suivi de l'assiduité par des prises de contact systématiques, des prises de rdv parents/école, des courriers de rappel à l'obligation scolaire et éventuellement des signalements.

Notre rôle est ici de travailler autant avec l'école, pour mettre en place un système d'alerte relatif aux absences et travailler ensemble à l'assiduité de l'enfant et de discuter avec la famille des raisons de cette baisse de régularité. Ces enjeux sont importants à moyen terme puisque nos pratiques ont un impact ensuite sur le niveau scolaire des enfants, leur plaisir à être à l'école, leur place aussi d'enfants comme les autres.

#### 4. L'école comme lieu de rencontre

De nombreux enfants, souvent parmi les plus assidus, disent vivre des difficultés relationnelles au sein de l'école et se sentent exclus, stigmatisés, alors que la question du plaisir est essentielle pour soutenir l'assiduité. Il s'agit alors pour nous d'appuyer les enseignant.e.s pour mettre les enfants en confiance, valoriser leurs savoir-faire au sein de projets collectifs.

L'articulation de ce projet de médiation scolaire associative avec le médiateur de l'éducation nationale et un autre projet de médiation scolaire porté par l'I-peicc permet un nouveau dynamisme. La connaissance des familles, ainsi que les constats partagés par les acteurs vont permettre de travailler sur les enjeux. La question de la mobilisation des familles grâce à un retour vers le droit commun (en matière de parcours scolaire, mais aussi de signalement de l'absentéisme), la mobilisation des dispositifs de l'Education nationale de manière à proposer à chaque élève un parcours personnalisé et aussi la levée des freins matériels à l'assiduité.

Georgina vit sur le bidonville de Zénith 2. Pour se rendre à l'école il faut marcher le long d'une route dangereuse car le « platz » est dans un virage, en bordure de ville, attendre le bus qui passe toutes les 30 minutes pour ensuite arriver au tram, direction l'école. Le trajet dure 30 minutes si on ne rate pas le bus, 1h dans le cas contraire.

Georgina est motivée, ses parents l'encouragent pour aller à l'école tous les jours. Elle est en CM1, sa professeure est très impliquée, le mercredi, une association vient sur le bidonville et les bénévoles aident Georgina à faire ses devoirs, lui prêtent des livres ... Georgina apprend, avance, prend confiance. Néanmoins, un jour de sortie sur le bidonville, Georgina demande à parler à la médiatrice scolaire et elle se confie : elle aime l'école mais elle s'y sent extrêmement seule, les autres enfants se moquent d'elle, elle n'a pas d'ami.e.s.

Comme Georgina est une des seules enfants du bidonville à se rendre quotidiennement à l'école, il était difficilement imaginable qu'elle puisse y être malheureuse. Alertée, son enseignante porte une attention particulière à l'enfant. Cela joue énormément sur le courage et la motivation que peut trouver Georgina.

Cet exemple nous met face à la réalité des moqueries et de la stigmatisation à l'intérieur de l'école sur lesquelles nous, acteurs éducatifs devons agir ensemble pour que les enfants se sentent bien et réussissent à l'école.

## 5. Les enjeux de la rentrée de septembre 2021

Après 9 mois de médiation scolaire se dessinent les enjeux concernant la rentrée de septembre 2021. Ceux-ci concernent prioritairement les affectations des élèves.

L'Education Nationale souhaite pour cette rentrée appliquer une disposition qui prévoit que les enfants ne peuvent bénéficier que de 2 ans d'enseignement en UPE2A (apprentissage du français notamment). Cette application veut se faire indépendamment de l'assiduité effective de l'enfant, ou des décrochages massifs en cette année de crise sanitaire.

Nous aurions ainsi au moins 3 enfants qui seront affectés en 6<sup>ème</sup> générale, et environ 10 collégien·nes vont de la même manière être affecté·es en classe ordinaire. Pour ces enfants qui n'ont pas le niveau (non-lecteur·trices par exemple) le décalage va être grand et le décrochage scolaire est assuré. L'Education Nationale construit pour les collégien·nes un dispositif « grand retard scolaire » qui doit permettre aux élèves le maintien dans la classe d'âge avec des cours spécifiques aux retards des enfants, mais il n'y a aujourd'hui pas d'engagement institutionnel fort pour que tous les enfants concernés puissent en bénéficier.

D'autre part, du fait de la saturation des dispositifs UPE2A-NSA, 6 collégien·nes ont déjà été affecté·es dans un établissement à une heure et demie en transport en commun de leur lieu de vie. Cette année, ces collégien·nes ont bénéficié d'un accompagnement spécifique par la médiatrice scolaire et un aménagement des horaires pour qu'ils et elles viennent deux jours par semaine en classe. Malgré l'investissement de l'établissement et de l'enseignante, l'objectif est peu ambitieux et le résultat mitigé.

Ces problématiques sont récentes sur le territoire et témoignent d'une régression au niveau institutionnel. Il n'est pas possible, au moment où se met en place une médiation scolaire associative, que les parcours scolaires individuels des enfants soient moins pris en compte par l'institution et conduisent à entériner l'échec scolaire de certains enfants.

### 3.4.3. Protection de l'enfance : l'absence du Conseil Départemental

Depuis 5 ans l'équipe d'AREA, par son action au plus près des familles, repère aussi les difficultés éducatives rencontrées. L'acteur compétent en matière de protection de l'enfance est le Conseil Départemental. Pour autant, depuis le début de notre action nous rencontrons de grandes difficultés à nous articuler avec les assistantes sociales du CD.

Il s'agit pour l'équipe d'AREA de proposer et d'accompagner les familles à exposer leur situation de vie, afin d'ouvrir le dialogue et de sécuriser leur parcours vers l'insertion. La mise en lien avec les services du Département est fondamentale : elle permet une aide précieuse dans le projet de la personne, mais aussi un regard, une prévention et un soutien en matière éducative et de protection maternelle et infantile si nécessaire.

Pourtant le Conseil Départemental ne se saisit pas de l'accompagnement effectué par AREA pour effectuer une évaluation sociale approfondie. Cela est d'autant plus difficile à comprendre qu'aujourd'hui la majorité des ménages sont connus par l'institution (aides financières, demandes de SIAO, PMI...). Ce lien avec l'assistante sociale de secteur devrait aussi être l'occasion de parler de difficultés intra-familiales.

Lorsqu'il s'agit de répondre à une situation directement en lien avec la précarité économique, illustrée par la vie sur le bidonville, des demandes de soutien financier sont instruites ainsi que des orientations vers des associations caritatives. Mais lorsque la situation relève de difficultés intra-familiale, la réponse est ... là aussi matérielle. A notre connaissance, aucune mesure éducative (Intervention Educative à Domicile, Service Educatif de Jour, Technicien en Intervention sociale et Familiale...) n'a été mise en place auprès de familles vivant sur les bidonvilles où AREA intervient. En effet, si l'assistante sociale qui reçoit une famille n'interroge pas sur les problématiques liées à l'enfance, tout ce domaine reste hors-champ.

A plusieurs reprises, l'équipe d'AREA a accompagné des personnes dans des situations alarmantes auprès du conseil départemental (enfants témoins de violences conjugales, jeune-fille ayant déjà fait l'objet d'un placement demandant à être protégée ou parent en demande de soutien éducatif). Le Conseil Départemental n'a pas répondu.

Sur le terrain, il est compliqué pour les équipes qui font de l'aller-vers de transmettre une information préoccupante au CD, d'autant plus que c'est le Conseil Départemental qui sera chargé de la traiter. Pour maintenir le plus possible la relation avec les familles, le travail des équipes associatives consiste à accompagner des familles en difficulté vers l'institution pour formaliser une demande d'aide éducative. Comment faire, dès lors, lorsque ce partenaire ne semble pas se saisir des situations ?

La difficulté à appréhender le bidonville, à la fois indigne et insalubre mais néanmoins domicile des familles, explique en partie les réticences du Conseil Départemental à envisager l'intervention. Pourtant la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui intervient lorsque la justice la mandate, accompagne des jeunes vivant en bidonville.

D'autre part, la répétition par des cadres du Conseil Départemental, et à plusieurs reprises, que les bidonvilles ne relèveraient pas de sa compétence, ont pu impacter les pratiques de ses

professionnel·les.

Nous travaillons généralement avec l'agence du département « Millénaire », à l'est de Montpellier. Si les liens avec les professionnel·les de la PMI, ou la Solidarité sont quasi-quotidiens, le travail sur les situations complexes reste difficile. A titre d'illustration, ce n'est que cette année que nous avons réussi à obtenir des « concertations » (réunion sur une situation individuelle ou familiale)

Par ailleurs, le Conseil Départemental refuse toute réunion partenariale commune entre l'équipe d'AREA et les assistantes sociales du CD pour discuter de notre travail commun, des articulations, et éventuellement apaiser les différends.

Jusqu'à il y a peu la ligne du Conseil Départemental était de considérer ce public comme ne relevant pas de sa compétence. Tant que cette façon de voir perdurera, les difficultés se maintiendront.

Par ailleurs, l'argument de la « spécificité » des familles vivant en bidonville n'est pas recevable. Chaque situation familiale est en effet singulière, et la protection de l'enfance dispose de nombreux dispositifs qui s'adaptent aux situations rencontrées.

Au-delà des situations alarmantes en termes de protection de l'enfance, proportionnellement peu nombreuses, l'absence de soutien éducatif a aussi des conséquences sur le maintien en logement ou en hébergement. A plusieurs reprises, l'impossibilité d'investir le Conseil Départemental sur son domaine de compétence a eu pour conséquence un accroissement des difficultés parentales et à terme un retour sur le bidonville.

En l'absence de réel travail partenarial avec le Conseil Départemental nous avons de fortes attentes sur la mise en place du dispositif dit « Maraudes mixtes » de l'Equipe Mobile de Soutien aux Familles, portée par l'association l'Abri Languedocien. Ce dispositif a pour objectif de « *prévenir, repérer et mettre fin aux situations attentatoires aux droits de l'enfant* ». L'enjeu est pour nous la mise en œuvre d'évaluations des situations par des professionnel·les de la protection de l'enfance, ainsi que celle de mesures éducatives.

### **Le délitement d'une situation familiale.**

Après un long parcours d'insertion, Rosa et ses garçons ont pu intégrer un logement, dans le cadre du dispositif « *Un bail d'Abord* ». Dans un premier temps, cette entrée en appartement a permis à Rosa de s'affirmer : elle décide de quitter son compagnon et père des enfants, alors incarcéré, et envisage de changer d'emploi. Elle est femme de chambre et cette profession l'use, la fait souffrir physiquement. Ces bouleversements et la prise de risque qu'ils annoncent sont importants.

D'autant plus que ses enfants n'acceptent que difficilement la séparation de leurs parents et l'arrivée soudaine du nouveau compagnon de leur mère. Décrochage scolaire et difficultés familiales réapparaissent. Rosa accumule déjà les dettes auprès de son bailleur social. Elle a en effet quitté précipitamment son emploi, en abandonnant son poste. Pas d'allocations de retour à l'emploi en perspective. Elle panique et envisage alors de partir pour plusieurs semaines, « *faire de l'argent* » et

renouveler ses documents d'identité en Roumanie. Sa famille se fait plus présente, sa mère, un oncle et ses frères s'invitent de plus en plus souvent chez elle. La situation se dégrade.

Les rendez-vous avec les différents intervenants sociaux autour de sa situation se multiplient. A la suite d'une concertation en fin d'année scolaire, une nouvelle demande de soutien est envisagée, les demandes précédentes n'ayant pas abouti. Une mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial est préconisée ainsi que l'intervention à domicile d'une TISF (technicienne en intervention sociale et familiale) pour la rentrée. Mais Rosa n'en démord pas : elle veut quitter la France quelques semaines, elle sera « *de retour à la rentrée* ». Déterminée, elle part, confiant la garde de ses enfants et son appartement aux soins de ses parents. Les travailleuses sociales qui l'accompagnent se disent démunies et acceptent le relai des grands-parents.

Au retour de Rosa, en septembre, un drame a eu lieu : son père est à nouveau incarcéré, à la suite d'un homicide. Les enfants ont passé leur été sur le bidonville avec leur grand-mère, et ils paraissent en état de choc. La psychologue scolaire témoigne de l'état des enfants auprès de l'assistante sociale de Rosa. L'aîné déclare à l'assistante sociale du collège « *je suis un enfant abandonné* ». Dans le logement, l'électricité et le gaz ont été suspendus, l'appartement est abandonné. Rosa s'affole : ses droits ARE n'ont toujours pas été rouverts et elle n'y arrive plus avec ses enfants. Son assistante sociale de secteur saisit le juge : l'intervention d'une TISF n'est pas suffisante, elle demande une mesure de soutien, type AEMO (Action Educative en milieu Ouvert). La situation se dégrade encore : dettes, conflits intra-familiaux, absentéisme et décrochage scolaire... Rosa recommence à faire la manche à Plan Cabannes et paraît instable dans ses relations amoureuses.

Deux mois plus tard, une mesure d'investigation judiciaire est demandée par le Juge. Nous ne revoyons Rosa que rarement, parfois dans le tramway, ou en centre-ville. Les enfants n'ont quant à eux pas retrouvé le chemin de l'école, et passent beaucoup de temps sur le bidonville, et nous voyons se multiplier des conduites à risque.

### **Un besoin de soutien pour exercer les compétences parentales.**

Andréa et Sébastien vivent à Montpellier depuis une quinzaine d'années et ont 5 enfants, Valentin, Isabelle, Anna, Antoine et Danny respectivement âgés de 14, 12, 11, 8 et 4 ans. Anna est confiée à l'aide sociale à l'enfance depuis ses 18 mois à la suite d'une maladie grave et des difficultés de sa famille à l'accompagner.

AREA rencontre la famille pour la première fois en 2017. Son parcours se caractérise par de nombreuses années d'errance entre le bidonville et les hôtels du 115. En 2018, la famille intègre enfin un CHRS et bénéficie alors de l'accompagnement de plusieurs travailleurs sociaux du centre d'hébergement. Au fil du temps, la situation des enfants inquiète l'équipe.

Les parents ont toujours l'autorité parentale sur Anna et des visites médiatisées sont organisées. Cependant, malgré les demandes des travailleurs sociaux du CHRS, Andréa et Sébastien ne reçoivent pas toujours le planning des visites qui doit être envoyé par le Conseil Départemental. Les parents



ne sont pas présents à tous les rendez-vous, les liens s'effritent alors que l'enfant réclame ses parents.

L'hébergement ainsi que l'accompagnement lié a permis une nette amélioration de la situation de la famille et a mis en lumière des difficultés liées à la parentalité. Le CHRS fait alors le constat que les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes. Valentin, Isabelle et Antoine sont scolarisés et sont assidus mais les parents n'occupent pas leur rôle de parents d'élèves. Valentin est un jeune adolescent qui broie du noir et qui a besoin d'être soutenu dans son orientation scolaire. Isabelle est une enfant qui porte les problèmes de sa famille et est enfermée dans ce rôle par les parents et les institutions. L'école d'Antoine manifeste également des inquiétudes. Le CHRS fait alors remonter toutes ses remarques au Conseil Départemental.

Les sollicitations des travailleurs et travailleuses sociales du CHRS restent lettres mortes, le CD ne se saisit pas de la situation. Sans autre possibilité, le CHRS envoie une information préoccupante en juillet 2019 réitérée en novembre 2019. Une enquête du CD est finalement menée - à la suite d'une information préoccupante de l'école d'Antoine - qui a uniquement enclenché une mesure d'aide à la gestion du budget et non d'accompagnement à la parentalité. Andréa et Sébastien ne comprennent pas et se sentent trahis par le CHRS. Cette mesure n'a de sens ni pour la famille ni pour l'association chargée de la mise en œuvre car elle ne s'inscrit pas dans une démarche éducative.

La situation se dégrade ainsi que les liens entre les parents et l'équipe du CHRS. La famille finit par quitter le CHRS et retourne vivre sur le bidonville. Ce retour a particulièrement été brutal pour les enfants qui ont entre autres dû changer d'école. Retour à la case départ mais pas tout à fait.

Andréa et Sébastien regrettent rapidement d'être partis et voient les effets négatifs que cela a engendré sur leurs enfants. Depuis octobre 2020 la famille est de nouveau mise à l'abri à l'hôtel. La famille s'y accroche mais la situation est inquiétante. La santé de Sébastien qui souffre d'obésité morbide se dégrade et il est impossible de cuisiner dans les chambres. L'assiduité scolaire des enfants a tenu un temps mais ils et elle ne vont quasiment plus à l'école depuis le début de l'année 2021.

Une concertation entre les différents partenaires accompagnant la famille dont le Conseil Départemental a eu lieu en mars 2019. Une demande de mesure éducative a de nouveau été discutée, mais en juin 2021 pour l'instant toujours pas mise en œuvre.

### 3.4.4. Accès aux loisirs et à la culture

Depuis plusieurs années nous sommes conventionnés par la Caisse des Allocations Familiales pour faire le lien avec l'association I-PEICC, chargée de mettre en œuvre des animations collectives à destination des enfants sur le site de Mas Rouge. Cette année cette mise en lien entre ce partenaire associatif et les familles s'est faite essentiellement via notre atelier socio-pédagogique. Cet atelier, comme d'autres actions d'animations que nous menons ponctuellement, fait partie de l'accompagnement social global.

Si ces actions ont été moindres du fait de la crise sanitaire cette année elles ont facilité la prise de contact de la médiatrice scolaire et pourront être développées en 2021.

- Les ateliers socio-pédagogiques à Mas Rouge

Un atelier socio-pédagogique, inspiré des « ateliers de rue » de la pédagogie sociale, a lieu sur le bidonville de Mas Rouge depuis juillet 2017.

Il invite tous les habitant·es de façon inconditionnelle et dans une visée pluri-générationnelle à venir jouer durant une heure hebdomadairement après l'école, autour d'une équipe de professionnelles et bénévoles.



Tous les jeux, puzzles, livres sont accessibles à tous. Les règles, le partage, le respect de son tour participent à l'apprentissage des règles du vivre ensemble.



Lors des ateliers on rencontre des petits accompagnés d'un-e membre de la famille. Ils découvrent les objets avant que cela ne devienne des jeux à leurs yeux et regardent les plus grands évoluer. Les enfants d'âge primaire consolident, perfectionnent leur habileté, participent plus souvent aux jeux collectifs, en intégrant les règles, en apprenant aussi à les détourner à travers un peu de triche !

Les adolescent-es s'installent le plus souvent à côté de l'atelier, aident à monter, démonter les grands jeux en bois, viennent échanger avec des animatrices partenaires de l'I-PEICC qui participent à l'atelier, autour des sorties de loisirs programmées avec eux. Les parents viennent sur l'atelier pour accompagner un enfant, partager un moment ludique ou pour un moment de détente, qu'ils et elles ne s'accordent que rarement.

Le groupe qui se constitue chaque semaine, se modifie, s'agrandit, diminue, est devenu une entité à laquelle le public semble tenir. Pour exemple, quand certains enfants empruntent une petite chaise par-ci, un jeu par-là, il est restitué au groupe la fois d'après. Ces petits événements s'autogèrent par le groupe d'enfants lui-même. L'atelier est construit par tous et toutes et pour toutes et tous.

La grande disponibilité des intervenantes suffit à garantir le cadre, tout comme la liberté d'aller et venir sur l'atelier qui permet à chacun-e de pouvoir partir s'il y a trop d'excitation, de colère, de frustration à un moment donné. Et surtout de pouvoir toujours revenir...

[Nous cherchons des bénévoles pour s'engager sur l'animation de l'atelier.](#)

- Un nouvel outil : le « Kamishibai »



L'équipe d'AREA a proposé plusieurs animations autour d'un kamishibai sur le bidonville de Nina

Simone et l'autre sur Mas Rouge. Le kamishibai est un petit théâtre en bois derrière lequel on fait défiler des planches d'un album jeunesse en en contant l'histoire. Une quinzaine d'enfants entre 18 mois et 14 ans, entouré-es de leur famille, ont assisté aux petits spectacles, installés sur des chaises et nattes au sol. Ils et elles nous ont aidé à installer le décor et à ranger le matériel à la fin.

Les contes étaient racontés en français et quelques mots étaient cités en romani, entre un ici et un ailleurs, reliés par de douces histoires et de jolis dessins que délivrait planche par planche la magie du kamishibai.

Notre objectif est d'utiliser cet outil connu par les familles et les enfants pour proposer aux écoles un petit temps d'animation, et ainsi faciliter le lien, en particulier chez plus petit-es.

---

## PERSPECTIVES

---

L'année 2020 est la cinquième année de notre action auprès des habitant·es des bidonvilles mont-pelliérains. Le travail social mené a démontré son efficience pour permettre aux personnes en situation de grande précarité de s'insérer.

De nombreux nouveaux projets ont été mis en œuvre durant le second semestre 2020 : médiation santé inter-associative, médiation scolaire, sanitation du bidonville de Zénith 2. La crise sanitaire a ralenti leur développement et 2021 devrait permettre d'en voir les premiers fruits.

En particulier, le travail sur l'amélioration des conditions de vie à Zénith 2 avec la municipalité doit permettre d'enclencher un travail sur le collectif d'habitant·es, faciliter l'insertion et à terme la résorption du site. La continuité de ce travail à travers le projet d'une « Maison Commune » sur le site doit aussi permettre le développement d'actions d'animations à destination des familles et en particulier des enfants.

L'inquiétude demeure concernant le domaine de l'enfance. Il faut espérer que dans la mise en place de la stratégie pauvreté du gouvernement, les « maraudes mixtes » permettront une réelle intervention du Conseil Départemental auprès des enfants vivant en bidonville.

Le rapport de confiance construit avec les personnes accompagnées est ancré et a permis une consolidation du travail d'insertion. Si les résultats varient selon les sites, il faut noter la dynamique enclenchée sur plusieurs bidonvilles (Mas Rouge, Nina Simone, La Banquière) où de très nombreux ménages sont en attente d'un logement.

Si la sortie du bidonville par l'accès au logement via le droit commun est une réalité la résorption effective nécessitera un projet ambitieux porté par l'ensemble des institutions. En ce sens le projet « Territoire Zéro Bidonvilles » porté en inter-associatif facilite pour les institutions la saisie de crédits européens. Leur mise en œuvre nécessitera un travail important entre institutions et associations dans lequel AREA est prête à prendre sa part.



## Table des acronymes

|                              |                                                                                                                                                 |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AHI                          | Accueil Hébergement Insertion                                                                                                                   |
| AME                          | Aide Médicale d'État                                                                                                                            |
| ARS                          | Agence Régionale de Santé                                                                                                                       |
| ASAV                         | Association pour l'Accueil des Voyageurs                                                                                                        |
| CAO                          | Centres d'Accueil et d'Orientation                                                                                                              |
| CASNAV (Education Nationale) | Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés et des Enfants Issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs |
| CCAS                         | Centre Communal d'Action Sociale (Mairie)                                                                                                       |
| CD                           | Conseil Départemental                                                                                                                           |
| CMU                          | Couverture Maladie Universelle                                                                                                                  |
| CPAM                         | Caisse Primaire Assurance Maladie                                                                                                               |
| DAHO                         | Droit à l'Hébergement Opposable                                                                                                                 |
| DALO                         | Droit au Logement Opposable                                                                                                                     |
| DDCS                         | Direction Départementale de la Cohésion Sociale                                                                                                 |
| FLE                          | Français Langue Étrangère                                                                                                                       |
| FNASAT                       | Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage                                               |
| FSE                          | Fond Social Européen                                                                                                                            |
| IAE                          | Insertion par l'Activité Économique                                                                                                             |
| IPEICC                       | Peuple et culture. Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire                                                                             |
| MDS                          | Ménages en Difficultés Sociale (commission)                                                                                                     |
| MLI                          | Mission Locale d'Insertion                                                                                                                      |
| NSA                          | Élèves non ou peu Scolarisés Antérieurement                                                                                                     |
| OQTF                         | Obligation de Quitter le Territoire Français                                                                                                    |
| PAF                          | Police aux Frontières                                                                                                                           |
| PASS                         | Permanence d'Accès aux Soins de Santé                                                                                                           |
| PE                           | Pôle Emploi                                                                                                                                     |
| PIJ                          | Point Information Jeunesse                                                                                                                      |
| PMI                          | Protection Maternelle et Infantile (Conseil Départemental)                                                                                      |
| PSSR                         | Promotion de la Santé Sexuelle et Reproductive                                                                                                  |
| PUMA                         | Protection Universelle Maladie                                                                                                                  |
| RSA                          | Revenu de Solidarité Active                                                                                                                     |
| RSI                          | Régime Social des Indépendants/Sécurité Sociale des Indépendants                                                                                |
| SAAM/SA3M                    | Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole                                                                                     |
| SCHS                         | Service Communal d'Hygiène et de Santé (Mairie)                                                                                                 |
| SEGPA                        | Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté                                                                                          |
| SIAO                         | Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation                                                                                              |
| UPE2A                        | Unité Pédagogique Pour Élèves Allophones Arrivants                                                                                              |
| URO                          | Union Régionale des Organismes d'Habitat Social (Bailleur social)                                                                               |
| UTAG                         | Service Sociale des Personnes Âgées (Conseil Départemental)                                                                                     |

**AREA**  
**Association Recherche Education Action**

12, rue André Michel  
34 000 Montpellier

Tel: 09 82 28 44 99

Site internet: [area-asso.org](http://area-asso.org)

Nos actions sont financées par :

